



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

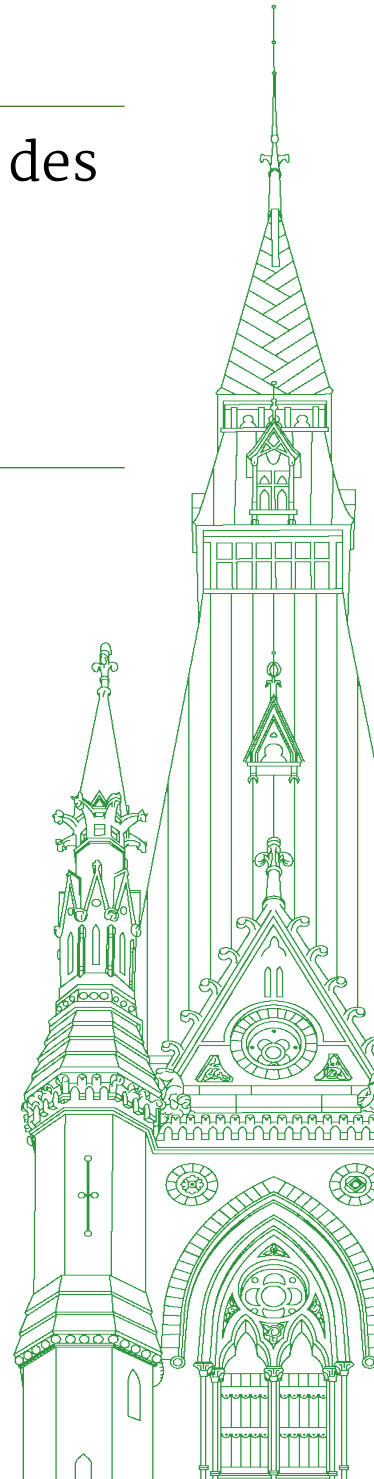
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 026

Le mardi 24 mars 2026

Président : Chris Bittle



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 24 mars 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 26^e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit aujourd'hui pour étudier le Budget principal des dépenses 2026-2027 et l'état actuel de la résilience civique au Canada.

La réunion d'aujourd'hui se déroule en mode hybride, conformément au Règlement. Des députés sont présents dans la salle, et d'autres participent à distance par Zoom.

Comme d'habitude, levez la main si vous souhaitez prendre la parole, que vous soyez sur Zoom ou en personne. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Je vous invite à lire les directives écrites sur la carte devant vous. Les directives visent à prévenir les problèmes de réaction acoustique et à protéger la santé et la sécurité de tous, en particulier celles des interprètes.

Avant de commencer, les députés ont reçu un exemplaire d'un budget préliminaire pour l'étude sur l'état actuel de la résilience civique au Canada.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'adoption du budget? Comme personne ne s'y oppose, le budget est adopté.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins.

C'est à la demande générale que nous accueillons de nouveau l'un de nos témoins préférés — le numéro un dans nos cœurs — du Bureau du directeur général des élections. Nous accueillons Stéphane Perrault, directeur général des élections, et Marc Limoges, directeur principal des finances.

Allez-y, je vous en prie.

[Français]

Stéphane Perrault (directeur général des élections, Bureau du directeur général des élections): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser au Comité au sujet du budget principal des dépenses 2026-2027 de mon bureau et de préciser quelques-unes de nos priorités pour l'exercice qui s'en vient.

Le Bureau du directeur général des élections, qui comprend, aux fins financières, le Bureau de la commissaire aux élections fédérales, est financé par deux autorisations distinctes, soit un crédit annuel qui couvre les salaires des employés permanents, et une autorisation législative permanente qui couvre toutes les autres dépenses. Ce mode de financement assure l'indépendance de mon bureau en

lui donnant accès aux fonds nécessaires à la préparation et à la conduite des élections qui peuvent survenir à tout moment.

Le montant du crédit annuel pour 2026-2027, qui est voté par le Parlement, s'élève à 69 millions de dollars et représente les salaires de quelque 600 postes permanents.

Les dépenses prévues au titre de l'autorisation législative sont présentées chaque année au Parlement à des fins de transparence et de reddition de comptes. Pour l'exercice 2026-2027, les dépenses prévues s'élèvent à 205,2 millions de dollars. Les dépenses prévues au titre de l'autorisation législative couvrent l'ensemble des autres dépenses, dont les travaux de préparation au scrutin, mais excluent les coûts associés à la conduite des élections générales ou partielles, dont on ne peut prévoir la tenue.

Comme nous sommes en situation de gouvernement minoritaire, la priorité d'Élections Canada est d'être prêt à mener une élection générale. Cela inclut la mise en œuvre des mesures qui découlent des leçons retenues de la 45^e élection générale, comme l'amélioration des procédures et des contrôles entourant le vote par bulletin spécial conformément au rapport que j'ai transmis au Comité en novembre dernier.

Nous avons également noué des liens avec des organisations et des communautés du Nunavik pour mieux servir les électeurs. Nous collaborons notamment avec l'Administration régionale Kativik et avec l'Inuit Tapiriit Kanatami, qu'on connaît plus sous l'acronyme ITK — l'organisation nationale qui représente les Inuits du Canada —, pour éliminer les obstacles à la participation électorale et améliorer l'expérience de vote des électeurs inuits. De plus, nous avons embauché un nouveau directeur du scrutin qui se rend actuellement dans toutes les communautés pour mieux comprendre leur réalité et les ressources dont elles disposent. Des efforts similaires sont déployés auprès des communautés autochtones de tout le pays.

Je tiens aussi à remercier le Comité d'avoir approuvé le projet pilote d'Élections Canada visant à ajouter l'inuktitut sur les bulletins de vote des élections fédérales au Nunavut. J'espère pouvoir comparaître plus tard ce printemps devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour obtenir également son approbation.

• (1105)

[Traduction]

Ce printemps, nous terminerons la vérification des rapports financiers présentés par les candidats, les partis politiques et les tiers pour la dernière élection générale.

Notre nouvelle méthode de vérification, qui se fonde sur les risques et qui s'appuie sur l'analyse de données, nous permet de repérer plus efficacement les zones de risques et de mieux cibler nos audits. Les cas problématiques sont ainsi renvoyés plus rapidement à la commissaire aux élections fédérales pour assurer l'équité et l'application des mesures de conformité en temps opportun.

À ce jour, 11 mois après la 45^e élection générale, je peux confirmer que nous avons presque terminé les vérifications. C'est beaucoup plus rapide qu'auparavant; nous prenions normalement 24 mois. Je voudrais aussi souligner qu'en 2025, nous avons obtenu des fonds pour accroître la capacité du Bureau de la commissaire aux élections fédérales et pour rendre permanent le personnel de base de notre unité d'observation des médias sociaux.

Enfin, alors que les gouvernements minoritaires se succèdent, il est essentiel qu'Élections Canada ne perde pas de vue l'importance de renouveler et de moderniser son infrastructure, dans le but de réduire la dette technologique, de remplacer les systèmes obsolètes et d'offrir de meilleurs services aux Canadiens. Nous sommes en train de terminer la première phase de la stratégie numérique d'Élections Canada, qui a commencé en 2022-2023, et nous entamons la deuxième. La première phase comprenait le déménagement du centre de données d'Élections Canada et la mise en place d'une architecture de données simplifiée pour améliorer le fonctionnement de nos systèmes. Cette phase est terminée. Un nouveau système de paie pour les travailleurs électoraux sera mis en place cette année. Nous poursuivrons également le développement d'un portail en ligne sécurisé pour les entités politiques et l'utilisation de listes électorales électroniques pour accélérer les opérations de vote et réduire les erreurs administratives aux bureaux de vote.

Comme nous entamons la deuxième phase, nous commençons à planifier la deuxième série d'initiatives. Il s'agit entre autres de la création de cartes d'information de l'électeur en format électronique, pour répondre aux difficultés croissantes à faire parvenir les cartes imprimées à temps. Les cartes électroniques seraient un complément aux cartes papier, qui continueraient d'être distribuées.

Je vous remercie de votre invitation, et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Perrault.

J'accorde maintenant la parole à M. Cooper.

Vous avez six minutes.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Perrault.

Le fameux Comité du bulletin de vote le plus long, un groupe de contestataires, refait des siennes. Cette fois-ci, il cible l'élection partielle dans Terrebonne. Ce matin, parmi les 48 ou 49 candidats, on compte 42 indépendants qui pourront se présenter puisque leur acte de candidature a été approuvé ou attesté. Je crois comprendre qu'ils ont jusqu'à demain, 14 heures pour obtenir une attestation, mais qu'ils avaient jusqu'à hier pour présenter une demande à Élections Canada.

D'après vous, combien de candidats, des candidats bidon, ce comité proposera-t-il?

Stéphane Perrault: Le décompte est final. Nous avons au total 48 candidats dans Terrebonne.

Michael Cooper: Parmi eux, 42 sont indépendants.

Stéphane Perrault: Je crois que c'est le cas. C'est le nombre total qui compte, à mon avis.

Michael Cooper: D'accord. Sur 48 candidats, il y en a 42 qui sont indépendants. Nous savons que les activités du Comité du bulletin de vote le plus long ont compliqué la tâche à certains électeurs. À cause d'elles, des électeurs ont eu beaucoup plus de mal à manipuler et à marquer leur bulletin de vote. Les électeurs ont attendu plus longtemps que d'habitude, et le décompte des voix pour obtenir les résultats de l'élection a pris beaucoup plus de temps.

Compte tenu de tous les problèmes qui sont survenus lors des dernières élections et élections partielles, quelles mesures Élections Canada prend-il pour limiter les perturbations que le Comité du bulletin de vote le plus long pourrait causer?

Stéphane Perrault: Vu le compte final, j'ai décidé hier d'adopter la même approche que dans Battle River—Crowfoot et d'avoir un bulletin de vote en blanc. L'approche a bien fonctionné la dernière fois que nous l'avons employée. Elle s'est avérée acceptable, et 97 % des électeurs ont trouvé le bulletin de vote facile à utiliser. Nous avons eu très peu de plaintes sur l'utilisation de ce bulletin de vote. Nous avons eu l'impression que les électeurs en général ont mieux aimé cette façon de faire.

Comme dans Battle River—Crowfoot, la liste des candidats sera présentée de deux façons. D'un côté, les candidats seront présentés en ordre alphabétique, et de l'autre côté, ils le seront par parti auquel ils sont affiliés, ou qui les soutient, ou avec l'indication qu'ils sont indépendants. Les électeurs pourront ainsi prendre connaissance d'une information complexe de la manière qui leur convient le mieux.

Cette approche a été employée dans Battle River—Crowfoot et elle a bien fonctionné.

• (1110)

Michael Cooper: Vous dites qu'elle a bien fonctionné. Je suis d'accord avec vous parce que c'est mieux qu'un bulletin de vote d'un mètre, un mètre et demi de long. Je suppose que ce bulletin présentera tout de même des difficultés pour certains électeurs, comme les personnes ayant une incapacité physique ou un problème d'alphabétisme, pour ne nommer que ces obstacles. La situation n'est pas idéale, mais c'est le mieux qu'on peut faire dans les circonstances rendues difficiles par les activités malveillantes du Comité du bulletin de vote le plus long.

Est-ce juste?

Stéphane Perrault: Je dirais que c'est en effet un moindre mal.

Michael Cooper: D'accord. Merci.

Passons à un autre sujet associé au Comité du bulletin de vote le plus long. Ryan Davies, qui a témoigné devant le Comité, a déposé une plainte le 25 juillet auprès d'Élections Canada. Il a parlé de l'objet de sa plainte lors de son témoignage. Quand vous avez comparu par la suite, vous avez dit que vous avez appris qu'il avait déposé une plainte lors de son témoignage. En faisant un suivi pour savoir ce qui était arrivé à la plainte, vous avez découvert que celle-ci avait été interceptée par un filtre de sécurité.

Pendant votre comparution, vous avez également déclaré que la plainte physique comme telle n'avait pas été transférée à la commissaire aux élections fédérales, mais vous nous avez assuré que celle-ci a bien été saisie de l'affaire. Dans la réponse écrite que vous avez envoyée par la suite au Comité, vous avez affirmé que la plainte a été signalée ou transmise à la commissaire aux élections fédérales entre le 31 juillet et le 11 août. Il y a donc une divergence entre ce que vous nous avez dit au départ — la plainte physique n'a pas été transférée — et ce que vous avez écrit par la suite — la plainte a bel et bien été transférée à la commissaire aux élections fédérales. Pouvez-vous expliquer cette divergence?

Stéphane Perrault: Il me faudra vérifier.

Je ne veux aucunement induire le Comité en erreur. Je peux néanmoins affirmer que toute l'information pertinente a été envoyée à la commissaire. Elle est manifestement au courant de la plainte de M. Davies, car ils ont la possibilité de communiquer l'un avec l'autre. Les contrôles que nous avons mis en place garantissent qu'aucune plainte ne sera perdue ou omise. Désormais, nous contrôlons toutes les heures le filtre de sécurité, si nous voulons l'appeler ainsi, pour qu'il ne soit pas laissé sans surveillance.

Michael Cooper: Il y a désormais des contrôles toutes les heures, mais ce n'était pas le cas auparavant.

Stéphane Perrault: Il n'y en avait pas.

Michael Cooper: Aviez-vous des mesures en place avant, pour contrôler le filtre de sécurité?

Stéphane Perrault: Des mesures étaient en place, mais il fallait présenter une requête à un superviseur pour... Dans les faits, la décision de ne pas retenir, examiner ou transmettre une plainte pouvait être prise en toute autonomie et sans l'approbation d'un superviseur. Désormais, cette décision passe par le superviseur. Ce dernier doit donner son aval pour qu'une plainte passant par le filtre soit rejetée ou classée sans suite. Ce serait le cas si l'objet de la plainte n'avait absolument aucun fondement juridique ou s'il ne relevait pas du mandat de l'organisme, ce qui arrive.

Michael Cooper: Permettez-moi de vous demander...

Le président: Soyez bref.

Michael Cooper: Permettez-moi de vous demander ceci. Avez-vous recensé des plaintes interceptées par le filtre de sécurité, qui n'ont pas été transmises rapidement à la commissaire aux élections fédérales?

Le président: Restez concis.

Stéphane Perrault: Je crois que oui. C'est pourquoi nous avons pris des mesures correctives. Il me semble qu'elle dispose de toute l'information pertinente, mais il est très possible que certaines plaintes n'aient pas été transférées.

Michael Cooper: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Kayabaga, vous avez six minutes.

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bienvenue encore une fois au Comité.

Les Canadiens ont deux attentes envers Élections Canada. Ils s'attendent à ce que le processus électoral demeure irréprochable et à ce que la gestion des fonds soit responsable.

Dans cette optique, pouvez-vous expliquer comment le budget principal des dépenses de cette année établit un équilibre entre le maintien constant d'un degré de préparation électorale et la gestion prudente des fonds publics, surtout pendant une année sans élection?

• (1115)

Stéphane Perrault: C'est une question très importante, mais complexe.

Avoir un degré de préparation permettant de tenir des élections du jour au lendemain coûterait à peu près 200 millions de dollars de plus par année. Mon rôle est de surveiller et d'évaluer la situation... en plus des autres choses dont je m'occupe en ce moment, comme les dépenses de préparation électorale. Mon mandat consiste à m'assurer de pouvoir tenir une élection, mais il faut prévoir 30 ou 90 jours pour certaines décisions relatives au déploiement. Le recrutement prend beaucoup de temps.

Je peux vous donner l'exemple des centres d'appels. En ce moment, ils ont un effectif réduit, mais cet effectif doit être suffisant pour que nous puissions, advenant le déclenchement d'une élection, le regarnir et augmenter les prestations de services. De plus, nous avons un comité de gestion qui se réunit toutes les deux semaines. Nous analysons la situation et les options de déploiement et nous évaluons s'il faut prendre d'autres mesures à cet égard. Sinon, les dépenses seraient beaucoup plus élevées.

L'hon. Arielle Kayabaga: Dans votre budget des dépenses, vous indiquez que la modernisation des systèmes informatiques est prioritaire. Pouvez-vous nous dire comment ces investissements amélioreront l'efficacité à long terme et à combien devraient s'élever les coûts?

Stéphane Perrault: Je vous en donne un bon exemple. Élections Canada a encore, à ce jour, plus de 200 bases de données. La plupart d'entre elles contiennent essentiellement les mêmes éléments d'information: le nom, l'adresse, ainsi que d'autres renseignements comme les contributions faites par la personne. Chaque système a généralement sa propre base de données, qui doit être mise à jour et gérée séparément.

Avec l'infrastructure de données commune que nous avons construite, nous pourrions, lorsque nous aurons terminé la migration de tous les systèmes vers la nouvelle base de données, mettre à jour instantanément toutes les données sous-jacentes. Ce sera beaucoup plus efficace, rapide et économique. C'est un bon exemple de gains d'efficacité grâce à la modernisation de notre infrastructure.

Nous commençons aussi une migration vers des plateformes communes pour ne plus avoir, pour chaque système, une plateforme de données isolée ou une plateforme de TI qui ne peut être gérée que par des personnes ayant chacune leur spécialité. L'initiative de transformation numérique vise notamment à avoir une infrastructure de TI plus efficace et plus agile.

L'hon. Arielle Kayabaga: Dans le budget des dépenses, vous mentionnez aussi que vous avez l'intention de consacrer plus de 35 000 \$ à la surveillance réglementaire. Pouvez-vous nous expliquer ce que c'est et les coûts qui y sont associés?

Stéphane Perrault: Je vais laisser mon collègue vous parler des coûts, qui sont de 37 millions de dollars.

La façon dont les coûts sont présentés dans le budget des dépenses diffère quelque peu de notre façon de les structurer à l'interne. La surveillance régulatoire englobe essentiellement le financement politique, l'équipe d'intégrité électorale et le personnel d'Élections Canada qui veille au respect des règles. Le bureau de la commissaire est aussi chargé de mener des enquêtes et de faire respecter la loi. C'est donc un mélange des deux.

L'hon. Arielle Kayabaga: Tout le monde doit faire des ajustements de coûts en ce moment. J'imagine que vous en avez fait autant. Peut-on le voir dans ce budget des dépenses?

Stéphane Perrault: Oui, on peut. Je serai très franc. Comme nous avons un gouvernement minoritaire, j'ai dû augmenter les coûts liés à l'état de préparation; les ajustements ne ressortent donc pas autant. Il y a des limites à la capacité de réduire les coûts dans les circonstances. Nous avons fait ce qu'on nous a demandé, et nous aurons cinq cadres de moins d'ici deux ans. J'ai aussi réduit notre plan d'investissement. J'ai évoqué la transformation numérique. Notre plan d'investissement de la prochaine année s'élève à environ 10 millions de dollars, il est donc inférieur aux années antérieures.

L'hon. Arielle Kayabaga: Quelles sont les autres mesures de protection? Si vous faites des ajustements, comme tout le monde a été invité à le faire, il vous faudra prendre des mesures de protection pour que la population canadienne et tout le monde aient confiance dans votre institution et que celle-ci demeure irréprochable.

Comment y parvenez-vous? Quelles mesures de protection prenez-vous et quels effets positifs voyez-vous? Comment voulez-vous que nous en discutons?

• (1120)

Stéphane Perrault: Comme je l'ai dit, nous n'avons pas les mêmes contraintes que la plupart des ministères, de sorte que nous sommes en mesure de maintenir nos dépenses. Je suis conscient de l'environnement au sein duquel nous travaillons, j'ai donc fait preuve d'un peu plus de prudence avec certaines dépenses discrétionnaires. Il n'y a cependant aucune compression dans les activités de contrôle et d'intégrité d'Élections Canada.

Je peux vous dire, par exemple, qu'en faisant la vérification des rapports financiers tous les 11 ou 12 mois au lieu des 24 mois habituels, nous embauchons beaucoup moins d'experts-conseils pour réaliser ces vérifications, même si je ne peux pas avancer un chiffre aujourd'hui. C'est mieux sur le plan de la conformité, et c'est moins cher.

L'hon. Arielle Kayabaga: Quelles sont les répercussions sur...

Le président: Je dois vous interrompre à ce stade, et j'en suis désolé...

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup.

Monsieur Perrault, c'est toujours un plaisir de vous avoir avec nous.

Pour commencer, j'aimerais vous poser des questions à propos d'une recommandation ou d'une demande que vous avez faite sur le Nunavik en lien avec la dernière élection générale. On se rappelle que vous n'avez pas eu d'autorisation pour dégager d'avance des fonds avant le déclenchement de l'élection pour, par exemple, faire

des réservations d'hôtel ou lancer la logistique et la mise en place de l'élection.

On ne sait jamais à quel moment exact une élection sera déclenchée, mais, parfois, on a une idée générale. J'imagine que le directeur général des élections n'a pas vraiment de problème de liquidités.

Dans ce cas-ci, le problème venait-il du fait qu'une dépense ne pouvait pas être imputée à une élection si elle était faite avant une élection? Quel était exactement le problème?

Stéphane Perrault: Dans le cas du Nunavik, c'était un problème de coordination et de mauvaise communication.

Les communications ont été clarifiées. Les équipes sont en ce moment en train de planifier, surtout dans le Nord, leur voyage et les dépenses potentielles. Souvent, les budgets octroyés sont beaucoup plus grands que ce qui est réellement dépensé.

Il y a une provision pour des situations imprévues, mais il n'y a absolument aucun obstacle à l'engagement de dépenses avant l'élection. C'est une exception, évidemment, mais ces exceptions ont des mécanismes de gouvernance pour être autorisées.

Christine Normandin: Donc, ça n'a jamais été une question de dépenses qui ne peuvent pas être autorisées en amont d'une élection.

Stéphane Perrault: Non, mais nous avons mis en place une équipe qu'on appelle « l'équipe du Nord », qui surveille les 17 circonscriptions les plus nordiques du Canada qui ont des défis particuliers, notamment en ce qui a trait au transport et aux coûts qui y sont associés. Elle travaille avec les directeurs du scrutin de chacune de ces 17 circonscriptions en vue de planifier la prochaine élection et de s'assurer que toutes les autorisations et les budgets seront en place et accessibles au moment de l'élection.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

J'aimerais maintenant parler des recommandations que vous avez faites sur le dépouillement des votes spéciaux. Parmi celles-ci, il y en avait une qui concernait l'automatisation des adresses de retour. Où en est-on concernant cette possibilité d'automatiser l'inscription des adresses de retour sur les enveloppes? J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

Stéphane Perrault: Les recommandations qui devaient être faites à l'automne l'ont été, et celles qui devaient être faites au printemps ont été faites en février et sont en place pour l'élection.

L'automatisation demande des cycles de tests qu'on fait habituellement l'été ou au début de l'automne, pour éviter des problèmes en cas de déclenchement d'une élection générale ou partielle. Par ailleurs, il y a en ce moment des contrôles en place pour surveiller les adresses postales dans les enveloppes de retour. Tous les mécanismes sont en place. Ils ne sont plus manuels, mais ils sont en place pour qu'il n'y ait pas d'erreur.

Christine Normandin: Dans la même veine, il y avait une recommandation sur l'amélioration de la formation et de la surveillance du personnel. Pourriez-vous nous indiquer de quelle façon ce sera mis en place, le cas échéant, pour les trois élections partielles en cours?

Stéphane Perrault: C'est déjà fait. Les manuels ont été revus. De la formation a été ajoutée pour s'assurer que les superviseurs de bulletins spéciaux sont adéquatement formés. Donc, ça, c'est en place. La formation a eu lieu.

Christine Normandin: Il y avait visiblement une volonté, peut-être, de centraliser davantage certains aspects du dépouillement des bulletins de vote. Est-ce que vous pouvez nous donner un peu d'information à ce sujet? Est-ce que c'est en place pour l'élection en cours?

Stéphane Perrault: En fait, on veut centraliser la surveillance. Le dépouillement du vote local se fait localement. Celui du vote national et international se fait à Ottawa et ne se fait donc pas localement. Il y a des mécanismes en place en ce moment. Certains de ces mécanismes seront automatisés pour faire le suivi des troupes distribuées et des troupes retournées à l'administration centrale.

Il y a aussi des suivis qui sont faits pour que les administrations locales et les bureaux des directeurs de scrutin aient le bon nombre d'enveloppes de retour locales pour s'assurer que le dépouillement est complet.

• (1125)

Christine Normandin: Encore dans la même veine, je pense qu'une de vos recommandations touchait une meilleure connaissance du taux de retour des enveloppes. À cet égard, est-ce que quelque chose va changer d'ici les trois prochaines élections partielles?

Stéphane Perrault: Oui, un meilleur suivi du taux de retour sera fait à l'administration centrale, tant pour les bulletins locaux que pour les bulletins nationaux. Donc, ce sont des choses qui sont en place en ce moment.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Je reviens un peu en arrière sur la question de la formation. Ce serait peut-être une question pour M. Limoges, mais je me demandais à quelle portion des crédits du budget la formation était affectée.

Faut-il systématiquement dégager des fonds supplémentaires à la suite de recommandations pour donner au personnel plus de formation ou plus de temps de préparation en amont? Comment fonctionne la valse du financement pour cet aspect?

Stéphane Perrault: En fait, nous avons recours à un mélange de sources de financement. Il y a des dépenses qui sont financées par des autorisations législatives. Ces dépenses ont lieu soit pendant l'élection — parce qu'il y a de la formation qui se donne pendant une élection —, soit en amont d'une élection, et sont financées selon le tarif des honoraires. Ces dépenses sont prévues dans les budgets d'élections qui sont contrôlés par Élections Canada. Comme vous l'avez dit, nous n'avons pas de problèmes de liquidités à cet égard.

À l'administration centrale, la coordination et la conception des programmes de formation sont assurées par du personnel permanent et du personnel temporaire. Le personnel permanent est payé à partir des crédits annuels qui sont votés, soit les 69 millions de dollars dont j'ai parlé.

Christine Normandin: Donc, quand il y a des besoins supplémentaires en formation, il n'est généralement pas difficile de dégager les crédits nécessaires. N'est-ce pas?

Stéphane Perrault: Les problèmes de formation ne sont jamais des problèmes de financement. Ce sont souvent des problèmes de disponibilité du personnel. On recrute 230 000 personnes pendant une période électorale. Recruter des gens qui ont des disponibilités limitées ne peut pas se faire à l'avance. Donc, en ce qui concerne la formation, c'est beaucoup la gestion du temps qui est un défi.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Nous allons donner de nouveau la parole à M. Cooper pendant cinq minutes.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

Monsieur Perrault, je voudrais simplement reprendre là où nous en étions restés, afin de m'assurer que j'ai bien compris votre témoignage. En ce qui concerne le filtre de sécurité, si j'ai bien compris, certaines plaintes ont été interceptées par ce filtre, mais n'ont pas été repérées, car Élections Canada ne disposait pas de procédures qui permettaient de surveiller le filtre de sécurité. Par conséquent, elles n'ont pas été transmises à la commissaire aux élections fédérales. Est-ce exact?

Stéphane Perrault: C'est exact.

Michael Cooper: D'accord.

Combien de plaintes ont été interceptées par le filtre de sécurité et, par conséquent, n'ont pas été transmises à la commissaire aux élections fédérales?

Stéphane Perrault: Il faudrait que je m'informe et que je communique cette information au Comité plus tard. Je le ferai volontiers.

Michael Cooper: Parlons-nous d'un petit nombre? Parlons-nous de...

Stéphane Perrault: Je ne connais pas d'autre cas que celui dont nous avons parlé. Comme je l'ai indiqué, les protocoles ont été revus afin que ce problème fasse l'objet d'un examen plus minutieux.

Michael Cooper: Savez-vous à quand remonte ce problème? On peut supposer que le filtre de sécurité n'est pas un problème récent.

Stéphane Perrault: C'est exact.

Je ne sais pas exactement ce que contenait la lettre mentionnée au cours de mon témoignage, mais nous avons déjà mis en place des protocoles. Cependant, depuis les dernières élections, nous avons adopté des protocoles bien plus stricts afin de nous assurer qu'aucune plainte ne passe inaperçue.

Michael Cooper: Étant donné que quelques plaintes ont été interceptées, d'autres plaintes ont-elles été transmises à la commissaire aux élections fédérales depuis que le filtre de sécurité a été inspecté?

Stéphane Perrault: Les plaintes qui auraient été éliminées ne sont plus accessibles.

Je pense — et je le répète — que c'est ce qui s'est produit dans le cas de la plainte de M. Davies. Il y avait plusieurs sources d'information provenant de M. Davies et d'autres personnes, y compris sur les réseaux sociaux, alors les renseignements dont il disposait ont été transmis. Cependant, je crois que la plainte elle-même n'a pas été transmise et qu'elle a été éliminée à l'époque. C'est du moins ce dont je me souviens.

Michael Cooper: C'est ce qui est arrivé à sa plainte, mais qu'en est-il des autres plaintes?

Stéphane Perrault: Je ne suis pas au courant d'autres plaintes, mais je ne peux pas vous assurer qu'il n'y en a pas d'autres pour l'instant.

Michael Cooper: D'accord.

Pouvez-vous vous engager à fournir au Comité toutes les autres plaintes qui ont été interceptées par le filtre de sécurité, mais qui n'ont pas été distinguées, en précisant leur date de dépôt, leur statut actuel, y compris la question de savoir si elles ont été transmises à la commissaire aux élections fédérales et, le cas échéant, la date de cette transmission, ainsi que la question de savoir si les auteurs de ces plaintes ont été informés que les plaintes qu'ils ont adressées à Élections Canada sont tombées dans l'oubli? C'est précisément ce qui aurait pu se produire dans le cas de la plainte qui nous occupe. Vous engagez-vous à le faire?

• (1130)

Stéphane Perrault: Je vais entreprendre d'examiner cette question, mais je pense qu'il ne sera probablement pas possible de satisfaire à vos exigences pour les raisons suivantes. Dans le cadre de l'examen d'une plainte lié au filtre de sécurité, un jugement est porté quant à sa pertinence. Dans le contexte des élections, nous recevons toutes sortes de plaintes — concernant le manque d'impartialité d'un média ou le comportement grossier ou inapproprié d'un homme politique — qui n'ont rien à voir avec notre mandat ni avec celui de la commissaire. Si ce genre de plaintes...

Michael Cooper: Je ne parle pas des plaintes sur lesquelles Élections Canada se penche. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Le problème, c'est que certaines plaintes sont reléguées, ou auraient pu être reléguées aux oubliettes. En d'autres termes, elles n'ont pas donné lieu à des mesures concrètes.

Stéphane Perrault: Si ces plaintes sont éliminées parce qu'elles ne sont pas pertinentes, c'est qu'elles sont jugées sans rapport avec le mandat, et je ne peux pas en trouver la trace. Toutefois, je vais me pencher à nouveau sur la question.

Si je dispose d'un chiffre, je crois comprendre qu'il inclurait toutes les plaintes qui ne relèvent pas de notre mandat, et qu'il serait impossible de rouvrir ces dossiers pour les examiner. Les milliers de plaintes que nous recevons font l'objet d'un examen, et certaines d'entre elles sont filtrées pour des raisons de sécurité.

Je vais me pencher sur la question pour essayer de répondre à vos questions du mieux que je peux, mais si la plainte a été jugée non pertinente et qu'elle a été éliminée par la suite, alors le dossier est clos.

Michael Cooper: Il semble peu souhaitable que certaines plaintes aient été reléguées aux oubliettes, et nous ne savons pas combien il y en a. Nous ignorons si, en réalité, elles n'étaient pas pertinentes et ont donc été éliminées, ou si, au contraire, elles étaient pertinentes et n'ont pas été traitées.

Au fait, qui a décidé si la plainte était pertinente ou non, alors que votre bureau n'a même pas la compétence nécessaire pour traiter ce genre de plaintes? Cela relève de la compétence de la commissaire aux élections fédérales. Pourquoi toutes ces plaintes ne sont-elles pas transmises à son bureau?

Stéphane Perrault: Toute plainte qui semble relever de sa compétence serait normalement transmise. Nous avons connaissance d'un cas où cela ne s'est pas produit, mais toutes les informations ont néanmoins été transmises. Nous recevons de nombreuses autres plaintes qui ne relèvent ni de mon mandat ni du sien, et ces plaintes sont éliminées.

Monsieur Cooper, vous avez dressé une longue liste de questions. Il se peut que je sois en mesure de répondre à certaines d'entre elles, mais pas forcément à la totalité d'entre elles. J'ai dit

que j'allais me pencher sur la question et tenter de renseigner le Comité du mieux que je peux.

Michael Cooper: Que feriez-vous...

Le président: Je vous remercie. Nous avons largement dépassé le temps qui nous était imparti.

Monsieur Louis, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, monsieur le président.

Nous remercions nos témoins, MM. Perrault et Limoges, d'avoir accepté de comparaître devant notre comité aujourd'hui.

Nous savons qu'Élections Canada joue un rôle essentiel pour faire en sorte que nos élections fédérales soient organisées de manière équitable et efficace, et de façon à préserver la confiance du public dans notre système démocratique. Je salue le travail que vous accomplissez pour y parvenir.

Vous êtes ici parce qu'en notre qualité de parlementaires, nous examinons le budget principal des dépenses. Il est important de comprendre comment votre organisme se prépare, tant sur le plan opérationnel que financier, à continuer d'organiser des élections accessibles dans un pays vaste et diversifié. Cette discussion aide notre comité à exercer son rôle de surveillance en ce qui concerne l'état de préparation du Canada en matière électorale, les efforts de modernisation et la gestion des fonds publics liés à l'administration électorale.

J'aimerais commencer par mettre l'accent sur les efforts de modernisation. Vous avez mentionné dans votre déclaration préliminaire que vous disposez d'un personnel responsable des réseaux sociaux, à savoir un service de surveillance des médias sociaux. Pouvez-vous nous en dire plus sur la portée et la taille de ce service, sur son rôle, et sur la rapidité avec laquelle il peut être renforcé en cas d'élections?

Stéphane Perrault: C'est une très bonne question. Nous disposons d'une équipe de base que nous renforçons, en quelque sorte, à l'approche des élections. Auparavant, cette équipe de base était financée uniquement par l'intermédiaire d'une autorisation législative. Nous avons commencé ce processus en 2019, puis, dans le contexte d'un gouvernement minoritaire, nous avons continué à pourvoir ces postes à l'aide de contrats à durée déterminée.

La bonne nouvelle, c'est qu'en 2025, nous avons effectivement obtenu les fonds nécessaires pour transformer 13 de ces postes en postes à durée indéterminée. En période de campagne électorale, nous portons habituellement ce nombre à environ 20 ou 22 postes. Bien entendu, il faut compter environ trois mois pour pourvoir ces postes, mais leur dotation peut s'avérer plus complexe en fonction du profil linguistique recherché. Cette explication est donc approximative.

• (1135)

Tim Louis: Pourriez-vous nous expliquer le rôle que joue un service de surveillance des médias sociaux?

Stéphane Perrault: Oui, c'est un enjeu important. Le rôle de ce service est de surveiller la désinformation ou la désinformation concernant le processus électoral. Le service n'a pas pour rôle de surveiller la désinformation ou la désinformation concernant les candidats, les partis ou les enjeux susceptibles d'influencer les débats politiques ou les choix politiques. Il se concentre strictement sur le processus électoral.

L'une de ses fonctions essentielles à l'approche des élections consiste à analyser le contexte mondial en matière de mésinformation et de désinformation — étant donné que certains discours se répandent souvent dans divers pays — et à s'y préparer. À l'approche des dernières élections, nous avons pu mettre à la disposition des Canadiens divers outils, notamment un outil appelé « Élec-toFaits », dans lequel nous avons répertorié certains discours courants de mésinformation ou de désinformation, en les accompagnant des informations correctes. Cet outil a été créé après avoir distingué les principales tendances et les zones à risque en matière de mésinformation. C'est un rôle préventif que le service contribue à jouer. Bien sûr, pendant les élections, ses membres surveillent la situation et interviennent soit auprès des plateformes de médias sociaux lorsqu'ils repèrent un risque important qui menace la capacité des électeurs à voter, c'est-à-dire en diffusant habituellement des renseignements supplémentaires pour corriger les fausses informations.

Tim Louis: Vous avez indiqué que vous vous orientiez vers des plateformes communes dans le cadre de la transformation numérique. Dans le plan ministériel pour l'exercice 2026-2027, vous avez évoqué des projets de modernisation des systèmes d'information. Vous avez parlé du remplacement des anciens systèmes, d'une stratégie numérique et de l'achèvement de cette première étape par la simplification de l'architecture des données. Pouvez-vous nous expliquer en quoi consisterait la deuxième étape? Vous l'avez brièvement évoqué, mais pourriez-vous nous en dire plus sur la suite? Quels sont les systèmes en cours de modernisation, quelle est l'importance de cette démarche et quels sont les défis à relever?

Stéphane Perrault: J'aimerais pouvoir vous le dire. En juin, nous siégeons en équipe pour examiner les priorités de la deuxième phase. Ce que nous savons, c'est que nous voulons maximiser nos investissements dans la première phase. L'infrastructure de données a été créée, mais ce ne sont pas tous les systèmes qui fonctionnent ou qui ont été transférés, alors nous devons nous occuper de cette migration.

Nous devons accorder la priorité aux systèmes qui deviennent obsolètes et examiner comment nous pourrions les remplacer. Nous devons trouver des moyens de mieux nous adapter. Nous avons vu de plus en plus de gouvernements minoritaires se succéder au fil des ans. Nous avons parlé de l'état de préparation et de ce qu'il signifie. Notre capacité à revenir plus rapidement à l'état de préparation sera également un critère essentiel.

Pour l'instant, nous avons une orientation générale, mais nous n'avons pas encore pris de décision sur ces initiatives précises. J'ai parlé des cartes d'information de l'électeur électroniques parce que je pense que c'est une possibilité dans un environnement en évolution. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises devant le Comité, ce n'est pas tant le défi de Postes Canada — même si cela en fait partie —, mais plutôt la difficulté de trouver des bureaux de scrutin, ce qui signifie que nous avons beaucoup moins de temps pour envoyer les cartes aux électeurs. Il est utile d'avoir la version électronique. À l'heure actuelle, les électeurs peuvent aller en ligne et obtenir cette information de façon proactive, mais ils ne reçoivent aucune alerte, par exemple. C'est le genre d'évolution dont je parle.

Tim Louis: Je vous remercie. C'est la question que j'allais poser lorsque j'ai manqué de temps.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Compte tenu de l'heure, je vais donner à chacun environ une minute de plus pour son intervention. Nous allons ensuite faire une pause pour nous préparer à accueillir le prochain groupe de témoins.

Madame Normandin, vous disposez de trois minutes et demie. Allez-y.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Perrault, vous avez répondu à une question de mon collègue M. Cooper en disant que, pour l'élection partielle dans la circonscription de Terrebonne, vu le nombre élevé de candidats, les électeurs devraient inscrire le nom du député de leur choix sur un bulletin de vote blanc, un peu comme ça se fait au bureau du directeur du scrutin quand on vote dès le début de l'élection. Je crois me souvenir que, lors de la dernière élection générale, il y avait eu un flottement à certains endroits à savoir si, plutôt que le nom du candidat, le nom du parti était suffisant.

Pouvez-vous m'indiquer quelle sera la règle pour cette élection partielle?

Stéphane Perrault: La règle est très claire. Le nom du parti n'est pas autorisé. Il y a eu un endroit où des électeurs ont été mal informés par un préposé. Étant donné que c'était sur la foi de l'information reçue que les votes ont été exprimés, j'ai adapté la loi pour les compter dans ce cas bien précis. Par contre, c'était uniquement parce que les électeurs avaient agi sous la foi de mauvaises informations.

L'électeur doit voter pour un candidat. Il est important de savoir que les fautes d'orthographe ne sont pas prises en compte. Ce qui est important, c'est que nous puissions identifier le candidat ou la candidate pour qui l'électeur souhaite voter. Comme je disais, il y aura des documents pour aider l'électeur ou l'électrice à faire son choix.

● (1140)

Christine Normandin: Je vous remercie de votre réponse.

J'aimerais avoir votre avis sur la question du recrutement des travailleurs lors d'élections. Nous avions dit pendant l'étude sur le bulletin de vote le plus long que ce pouvait être un frein au recrutement que d'avoir des bulletins plus difficiles à compter et un travail qui puisse se terminer plus tard dans la nuit. À ça s'ajoute, dans la circonscription de Terrebonne, le fait qu'ils en sont à quatre élections en un peu plus d'un an. Il y a eu une élection municipale, une élection générale, une élection partielle provinciale et, maintenant, une élection partielle fédérale.

À l'heure actuelle, comment se passe le recrutement des travailleurs pour l'élection dans la circonscription de Terrebonne?

Stéphane Perrault: La bonne nouvelle est que tous les indicateurs sont au vert. Le recrutement pour le vote par anticipation est terminé et les travailleurs ont été assignés. Il y a encore du recrutement qui se fait pour le vote lors du jour de l'élection. Nous espérons que le long bulletin ne freinera pas l'intérêt des gens pour venir travailler. Je pense que l'expérience de l'élection partielle dans la circonscription de Battle River—Crowfoot a montré que c'est un modèle qui se gère assez bien. Je suis assez confiant pour la suite des choses.

Christine Normandin: Est-ce qu'il en va de même pour la réservation de locaux?

Stéphane Perrault: Oui, tout est en ordre. Dans les trois circonscriptions, les cartes d'information de l'électeur ont été émises dans les délais, ce qui est remarquable parce que nous avons eu des défis à ce sujet lors de la dernière élection générale. Pour les trois élections partielles, les cartes ont été émises à l'heure où on se parle. De plus, nous avons les locaux que nous souhaitons obtenir.

Christine Normandin: C'est magnifique.

J'ai une dernière question pour vous. Parmi les crédits qui sont proposés dans le budget principal des dépenses, est-ce qu'il y en a qui sont conditionnels à des modifications législatives, ou est-ce que tout ce qui est demandé peut être obtenu sans modifications législatives?

Stéphane Perrault: Non. L'autorisation sera votée pour le personnel indéterminé. S'il y avait d'autres modifications à la loi dans le futur, par exemple, qui exigeraient des ressources additionnelles, à ce moment, nous ferions des demandes. L'autorisation législative permanente nous permet quand même, en recrutant des employés temporaires, de réagir assez rapidement en cas de besoins additionnels de personnel qui découleraient d'initiatives législatives.

Christine Normandin: Merci.

[Traduction]

Le président: Monsieur Kram, vous avez six minutes.

Michael Kram (Regina—Wascana, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Monsieur Perrault, dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de l'élection partielle de Terrebonne. J'aimerais poursuivre un peu dans la même veine. Je crois comprendre que dans le cadre de cette élection partielle en particulier, il y aura des bulletins de vote en blanc, les mêmes que ceux utilisés dans Battle River—Crowfoot. Pourriez-vous nous expliquer un peu comment cela fonctionne? Qu'est-ce qui arrivera si l'on n'écrit pas le nom d'un candidat correctement?

Stéphane Perrault: C'est une très bonne question. Comme c'était le cas pour l'élection précédente, les variations de nom et d'orthographe ou les erreurs ne sont pas problématiques. Elles ne sont pas fatales. L'important, c'est que l'on puisse déterminer clairement l'intention de l'électeur. Je peux vous dire que dans Battle River—Crowfoot, le taux de rejet a été de 0,41 %, l'un des plus bas que nous ayons jamais vus. C'est beaucoup plus bas que la moyenne nationale sur les bulletins de vote ordinaires avec une case à cocher, qui est généralement d'environ 1 %. Cela a été efficace. J'espère que ce sera encore le cas. Le taux de rejet était très faible.

Michael Kram: D'accord, mais c'est plus que zéro.

Stéphane Perrault: C'est toujours plus que zéro.

Michael Kram: Ce qui m'inquiète, c'est que dans la circonscription de Battle River—Crowfoot, le résultat a été une victoire écrasante. À Terrebonne, des élections partielles ont dû être organisées à cause d'une seule voix. N'allons-nous pas nous exposer à un risque plus élevé de litiges lors du dépouillement des bulletins de vote, voire à la tenue de nouvelles élections partielles, avec cette modification du système électoral?

Stéphane Perrault: Je ne dirais pas que nous allons nous « exposer » à quelque chose. Je pense que nous avons établi de bons contrôles. Il se pourrait que l'élection soit serrée, et que des bulletins soient invalidés; c'est toujours le cas. Cependant, lors des élec-

tions générales, le nombre de bulletins rejetés dans la circonscription de Battle River—Crowfoot était plus élevé avec le bulletin de vote traditionnel qu'avec le bulletin de vote en blanc. Certains de ces votes étaient peut-être des votes de protestation. On ne peut pas supposer qu'il s'agit uniquement d'erreurs ou de bulletins mal remplis.

Michael Kram: Pourriez-vous m'en dire un peu plus à ce sujet? Par exemple, je ne comprends pas pourquoi le taux de rejet serait plus élevé si l'on se contente de cocher une case au lieu d'écrire le nom d'une personne. Pourriez-vous m'expliquer comment c'est possible? Pensez-vous qu'il s'agit uniquement de votes de protestation, ou y a-t-il eu peut-être moins de contestations lors des élections partielles pour une autre raison quelconque?

• (1145)

Stéphane Perrault: Il s'agit d'un domaine d'étude passionnant. Le taux de rejet varie considérablement d'une province à l'autre. Nous le savons, et ce phénomène est difficile à expliquer, même si nous avons quelques éléments de réponse. En général, deux raisons peuvent justifier le rejet d'un bulletin de vote: si le bulletin comporte plusieurs marques, ou si la marque se trouve en dehors du cercle. En général — bien que ce ne soit pas systématique —, les tribunaux acceptent plusieurs marques si l'intention est claire. Par exemple, si un électeur a barré tous les candidats, a tracé une flèche et a écrit « voici mon choix », ou s'il a écrit « erreur », en a barré un et a indiqué « voici mon choix », les tribunaux ont tendance à accepter ces bulletins... mais pas systématiquement.

À l'inverse, ils ont tendance à rejeter les marques qui ne figurent pas sur le bulletin de vote — comme on l'a vu à Terre-Neuve, à Terra Nova — même si l'intention est claire. Le Parlement pourrait vouloir réexaminer cette question, car il n'y a pas de cohérence entre les décisions des juges et, dans certains cas, chez un même juge. Toutes sortes de facteurs entrent en jeu. À Terre-Neuve, lors des élections provinciales, les électeurs remplissent leur bulletin de vote, mais il n'y a pas de cercle à cocher. On comprend donc pourquoi on pourrait avoir tendance à adopter le même mode de scrutin.

En d'autres termes, je n'ai pas vraiment de réponse précise. On ne peut pas prédire exactement comment les choses vont se passer.

Michael Kram: Pourriez-vous nous en dire plus sur les mesures prises pour garantir une cohérence accrue dans l'acceptation et le rejet des bulletins de vote?

Stéphane Perrault: C'est une question de formation, mais, encore une fois, ce qui me préoccupe, c'est le manque de cohérence entre les juges et entre les personnes chargées du décompte et les juges. S'il y avait une cohérence entre les juges, nous pourrions donner des instructions précises à nos agents électoraux. Sans cette cohérence, il est très difficile de le faire. Nous avons tendance à nous en tenir davantage au règlement que les juges, mais c'est une tendance générale. Dans le cas de Battle River et, encore une fois, à Terrebonne, nous offrirons une formation supplémentaire pour le dépouillement, comme nous l'avons déjà fait. Cela pourrait bien expliquer pourquoi le taux de rejet a été si faible. Nous avons dispensé une formation complémentaire aux membres des bureaux de vote et fourni des renseignements et des consignes supplémentaires aux électeurs. Lors de cette élection, les gens étaient très bien informés sur la manière de voter et de compter les voix.

Michael Kram: Cela explique peut-être le taux de rejet plus faible, mais ce n'est bien sûr qu'une hypothèse.

Ce comité a tenu de nombreuses discussions sur le Comité du bulletin de vote le plus long et a proposé des modifications à apporter aux feuilles de signatures pour les personnes qui souhaitent se porter candidates. Pourriez-vous transmettre à ce comité les feuilles de signature pour les élections partielles de Terrebonne?

Stéphane Perrault: Volontiers, ces documents sont accessibles au public et nous les mettons à la disposition du Comité.

Michael Kram: Parfait.

Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste 20 secondes.

Michael Kram: Dans ce cas, je tiens à remercier les témoins pour le temps qu'ils nous ont consacré et pour leurs observations.

Le président: Merci beaucoup.

Je tiens à remercier M. Kram. Il était très optimiste quand il s'est réveillé ce matin. Il faisait -7 °C et il a choisi sa cravate la plus printanière. Je lui en suis reconnaissant.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Wilkinson pour six minutes. Allez-y.

L'hon. Jonathan Wilkinson (North Vancouver—Capilano, Lib.): Merci beaucoup.

Il y a évidemment des électeurs pour lesquels l'accessibilité pose problème, notamment les électeurs autochtones qui vivent dans des réserves, les résidents d'établissements de soins de longue durée, les étudiants des collèges ou des universités et, bien sûr, les personnes handicapées. Je suppose que, pour chaque élection, on procède à une évaluation de ce qui a été fait et, peut-être, de ce qui pourrait encore être fait pour les rendre plus accessibles. Pourriez-vous nous dire quelques mots sur votre analyse des dernières élections et nous indiquer si d'autres améliorations sont prévues pour l'avenir?

Stéphane Perrault: Nous avons mené plusieurs initiatives lors des dernières élections afin de réduire les obstacles. Je vais vous présenter les deux principales.

L'une d'entre elles consistait à organiser le programme de vote sur le campus dans le cadre d'élections surprises, ce que nous n'avions jamais fait auparavant. Nous y sommes parvenus lors de cette élection. Dans tout le pays, 109 campus ont soutenu l'initiative en faveur du vote sur les campus. Nous allons continuer de la développer.

Si des élections ont lieu au printemps, nous disposerions en théorie des mêmes institutions. Si les élections ont lieu plus tard, nous aurions le temps de développer cette initiative. Nous pourrions alors acquérir plus de ressources et élargir la portée de notre action, éventuellement à de nouveaux campus.

Lors des dernières élections, nous avons également mis l'accent sur la mobilisation préalable au sein des communautés autochtones afin de leur proposer de voter par anticipation. Dans de nombreux cas, il n'y avait pas de vote anticipé au sein même de la communauté, ce qui, pour les communautés isolées, signifiait en réalité qu'il n'était pas possible de voter par anticipation, car pour ce faire, les personnes auraient dû prendre l'avion ou parcourir des centaines de kilomètres en voiture. Il était quelque peu insultant d'indiquer sur la carte d'information des électeurs qu'ils pouvaient voter par anticipation dans un bureau de vote situé si loin de chez eux.

Nous avons réussi à plus que doubler, soit à augmenter de 127 %, le nombre de possibilités de voter par anticipation pour les

communautés autochtones et isolées. Nous savons que ces mesures n'ont pas porté leurs fruits au Nunavik, et nous nous efforçons de remédier à cette situation à l'avenir.

Pour l'instant, nous n'avons pas de nouvelles initiatives; nous cherchons plutôt à perfectionner et à développer celles que nous avons mises en place lors des dernières élections.

• (1150)

L'hon. Jonathan Wilkinson: En ce qui concerne les établissements de soins de longue durée, beaucoup d'entre eux disposent de bureaux de vote sur place. Cette pratique est-elle généralisée? Comment déterminez-vous quels établissements en bénéficient et lesquels n'en ont pas?

Stéphane Perrault: Nous nous efforçons de le proposer autant que possible dans les établissements de soins de longue durée. Dans certaines situations, nous souhaitons disposer d'une certaine souplesse pour ce qui est du calendrier. J'ai déjà formulé cette recommandation dans le passé: nous pouvons déterminer, en concertation avec l'établissement de soins local, la meilleure date entre le vote par anticipation et le jour du scrutin, en fonction de la situation ou des effectifs disponibles, par exemple dans les établissements de soins de longue durée.

Compte tenu des contraintes actuelles, ce n'est pas possible, mais nous l'avons fait dans le contexte de la pandémie, en mettant en place des mesures spéciales. Ce système est un peu rigide et j'aimerais qu'il soit plus souple afin d'améliorer le service.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Mme Normandin a brièvement évoqué Terrebonne et peut-être certains des obstacles auxquels cette ville est confrontée.

Trois élections partielles ont lieu en ce moment même. Évidemment, parmi les problèmes auxquels vous pourriez être confrontés — car on ne sait jamais quand se tiendront les élections partielles —, la location de locaux et le recrutement de personnel seraient sans doute les priorités. Ces questions ont-elles posé problème? Avez-vous rencontré d'autres difficultés auxquelles vous avez dû faire face pour garantir un résultat satisfaisant du point de vue du processus?

Stéphane Perrault: Les problèmes restent des problèmes. Ils surgissent quand on s'y attend le moins.

Dans tous les cas rencontrés jusqu'à présent, nous n'avons eu aucun problème pour trouver... Nous sommes en mesure de trouver des bureaux des directeurs de scrutin, de les équiper, de trouver des lieux de vote et de procéder au recrutement. Comme je l'ai dit, le recrutement n'est pas encore terminé. Il est toutefois terminé pour le vote par anticipation, et les préparatifs avancent bien pour le scrutin ordinaire.

À ce stade des trois élections partielles, aucun problème majeur n'a été signalé concernant le déroulement du scrutin.

L'hon. Jonathan Wilkinson: J'ai une dernière question.

J'ai noté qu'on prévoit une réduction des effectifs, qui passeront d'environ 1 502 personnes à 1 469 équivalents temps plein à l'avenir. Cette réduction est-elle liée à la modernisation des systèmes informatiques dont vous avez parlé? Comment comptez-vous vous assurer que, malgré la réduction des effectifs, les services que vous fournissez resteront aussi complets qu'auparavant?

Stéphane Perrault: Nos effectifs varient au cours du cycle électoral. Pendant la période électorale, le nombre de personnes en poste atteint environ 1 900. Ce nombre comprend tous les employés: permanents, occasionnels et sous contrat. Nous réduisons évidemment nos effectifs immédiatement après les élections. En fonction de la situation, nous les augmentons. Comme ces personnes ne restent en poste que très peu de temps, leur présence se reflète différemment dans les équivalents annuels, ce que nous appelons les équivalents temps plein. Vous constaterez sans cesse des variations dans nos effectifs en fonction du contexte électoral.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Merci beaucoup.

Le président: Nous allons suspendre la séance quelques minutes le temps d'accueillir le prochain groupe de témoins.

• (1150)

(Pause)

• (1200)

Le président: Nous reprenons la séance.

Nous passons maintenant à notre prochain groupe de témoins. Nous souhaitons la bienvenue aux témoins qui participeront à notre étude sur l'état actuel de la résilience civique au Canada.

De Equitas—International Centre for Human Rights Education, nous avons Odette McCarthy, directrice générale. De Nouvelle Majorité, nous accueillons Amanda Munday, directrice générale. Du Centre Samara pour la démocratie, nous avons Sabreena Delhon, directrice générale.

Nous allons procéder selon cet ordre; nous allons donc commencer par Mme McCarthy, qui disposera de cinq minutes. Allez-y.

[Français]

Odette McCarthy (directrice générale, Equitas - Centre international d'éducation aux droits humains): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous avoir invités à contribuer à cette importante étude sur l'état actuel de la résilience civique au Canada. Je m'appelle Odette McCarthy, et je parle au nom d'Equitas, un centre international d'éducation sur les droits de la personne.

Un Canadien, John P. Humphrey, l'un des coauteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a cofondé Equitas dans les années 1960. Il avait compris qu'il ne suffisait pas d'adopter des déclarations et des conventions internationales, et qu'il fallait éduquer les personnes sur leurs droits afin qu'elles comprennent comment ces droits se rapportent à chaque aspect de leur vie quotidienne et comment elles peuvent les utiliser pour construire des communautés et des vies plus démocratiques et inclusives.

Depuis près de 60 ans, Equitas travaille au Canada et dans le monde pour renforcer la démocratie et les droits de la personne grâce à l'éducation. Nous collaborons avec plus de 200 partenaires au pays. Un constat ressort de cette expérience: l'éducation civique est l'un des outils les plus puissants pour construire des communautés connectées, renforcer la cohésion sociale, renouveler la participation démocratique et bâtir un Canada plus solide.

Il y a des défis. Selon le dernier rapport de V-Dem qui vient d'être publié, « Democracy Report 2026: Unraveling The Democratic Era? », les démocraties dans le monde font face à des pressions croissantes. Aucun pays ne peut considérer ses acquis comme des garanties. Bien que le Canada conserve une position forte en tant que démocratie électorale, il est essentiel de rester vigilant, surtout

à la lumière de la détérioration rapide de la situation aux États-Unis ou dans d'autres pays depuis seulement un an.

Comme de nombreuses démocraties, le Canada fait face à une montée de la polarisation et de la méfiance envers les institutions, ainsi qu'à une fragmentation sociale croissante. Les statistiques montrent que le niveau de polarisation et de méfiance envers les institutions est plus élevé chez les jeunes Canadiens et Canadiennes que chez les générations plus âgées. Plus de la moitié des Canadiens disent se sentir déconnectés de leur communauté. Ça concerne presque 7 personnes sur 10 chez les gens de 18 à 34 ans. En parallèle, il est évident que les jeunes souhaitent vraiment être engagés. Trois jeunes sur quatre affirment qu'il est important de participer à la vie de leur communauté. Les programmes d'éducation civique, des éléments importants dans la résilience civique, sont donc essentiels, car ils permettent de combler cet écart en transformant l'intérêt des jeunes en action, et en leur donnant la confiance, les compétences et les occasions nécessaires pour exercer un rôle de leadership. Cet écart entre l'intérêt et les possibilités réelles de participation est précisément là où l'éducation joue un rôle transformateur.

Aujourd'hui, je vais vous parler de la raison pour laquelle l'éducation civique est essentielle et incontournable. Lorsqu'on parle d'éducation civique, on ne fait pas uniquement référence à ce qui se passe dans les écoles. L'éducation formelle est essentielle, certes, mais l'apprentissage démocratique, le fait d'exercer le muscle ou la compétence démocratique, en quelque sorte, est essentiel dans les espaces communautaires et entre les élections.

Lorsque Equitas travaille avec des jeunes de communautés de partout au pays, comme celles de Burnaby en Colombie-Britannique, de Montréal au Québec ou de Winnipeg au Manitoba, en leur offrant des formations sur les droits de la personne et sur l'engagement démocratique, ces jeunes en veulent davantage. Ils cherchent activement d'autres ressources et occasions pour s'engager. Grâce à ces formations, les jeunes apprennent la structure de gouvernance, que ce soit celle du fédéral, du municipal ou du provincial, ce qui renforce un peu leur identité. Ça leur permet d'approfondir la compréhension de l'engagement civique, de la pensée critique, de l'action, de la participation démocratique, du rôle des décideurs et des décideuses, et de la manière de s'engager. Ainsi, nos expériences démontrent que, lorsque les jeunes participent à des activités civiques et communautaires, les bénéfices vont au-delà de l'action immédiate. Cette participation est essentielle pour évoluer dans un Canada plus fort. Elle se déploie lors des élections et entre les élections. Lorsque ce lien existe, les citoyens, en particulier les jeunes, sont davantage portés à voter et à s'engager dans la vie démocratique. Pour que la démocratie fonctionne, les jeunes doivent comprendre ce qu'elle est, se sentir connectés et savoir que leur voix compte.

Agir pour renforcer la démocratie se fait tous les jours. Une démocratie résiliente se construit en amont du vote, le jour du vote et entre les élections.

• (1205)

Les citoyens et les citoyennes ont besoin d'occasions concrètes de pratiquer la démocratie, en discutant des enjeux, en délibérant malgré les différences et les différents points de vue, et en participant aux décisions qui affectent leur vie.

Or, aujourd'hui, certaines compétences démocratiques semblent s'affaiblir. La polarisation et les discours qui sèment la division affaiblissent ces compétences démocratiques. Les citoyennes et les citoyens doivent pouvoir analyser ensemble les enjeux complexes, les catastrophes, les migrations, les crises économiques ou les conflits, et ils doivent trouver des façons de mettre en œuvre des solutions communes.

Une compétence cruciale, souvent négligée, est la capacité de dialoguer à travers les différences et d'avoir...

[Traduction]

Le président: Je m'excuse. Vous avez dépassé votre temps de parole, mais vous aurez tout le loisir d'exposer le reste de vos idées et réflexions lorsque vous répondrez aux questions.

[Français]

Odette McCarthy: En conclusion, il faut vraiment renforcer cet aspect, qui est la compétence.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Munday pour cinq minutes. Allez-y.

Amanda Munday (directrice générale, Nouvelle Majorité): Merci, monsieur le président.

Merci au Comité pour cette invitation.

Je m'appelle Amanda Munday. Je suis la directrice générale de Nouvelle Majorité, un organisme national et non partisan qui mène des actions de mobilisation électorale des jeunes sur le terrain à grande échelle.

Je vais être honnête. Je ne suis pas une experte universitaire et je n'ai pas passé des décennies au sein de la société civile. J'ai fait carrière dans le secteur des technologies et j'ai créé une petite entreprise traditionnelle qui a connu les confinements liés à la COVID, les subventions salariales, les allègements de loyer et tout le reste. J'ai pris la tête de Nouvelle Majorité parce que je sais à quel point il est difficile de vouloir être entendue, mais d'être exclue.

On ne peut nier que les jeunes sont déconnectés des institutions démocratiques traditionnelles. Le taux de participation chez les 18-24 ans n'était que de 46,7 % en 2021. Allez à une réunion de conseil municipal et vous serez surpris d'y voir un jeune. Plus nous sommes déconnectés des pratiques démocratiques, plus il est facile de ne pas remarquer leur disparition.

La participation n'est toutefois pas liée à un manque de motivation. À la fin de chaque quart de porte-à-porte, notre équipe fait le point avec les responsables de terrain. L'une des questions que je pose souvent aux responsables sur le terrain est la suivante: parmi les personnes à qui vous avez parlé aujourd'hui, combien savaient qu'il y avait des élections? En général, la réponse est environ la moitié, même si ce pourcentage était certes plus élevé lors des dernières élections fédérales. Cela dit, 50 % des jeunes que nous croisons sur le campus, devant les salles de sport et dans les parcs ignorent qu'une élection est en cours.

J'aimerais que ce comité réfléchisse à ce chiffre, car il change complètement la donne. Ce n'est pas l'apathie qui sape la résilience civique et la cohésion sociale. Nous sommes confrontés à des pro-

blèmes de perception, à des difficultés d'accès à des nouvelles fiables et à des problèmes logistiques.

Les jeunes ne sont pas indifférents aux problèmes actuels. L'été dernier, le taux de chômage des jeunes a atteint 17,9 % chez les étudiants qui reprenaient leurs études. Ils se sentent dépassés, anxieux et confrontés à des promesses non tenues par des institutions auxquelles ils ne font pas confiance.

Au cours des huit mois qui se sont écoulés entre septembre 2024 et les élections fédérales d'avril dernier, mon équipe a rencontré 760 000 jeunes. Lors des élections fédérales, nous avons travaillé dans 9 provinces, sur 22 campus et dans 50 circonscriptions. Point positif, le dernier rapport de 2026 d'Élections Canada confirme que le taux de participation des électeurs âgés de 18 à 24 ans a bondi de 9,2 points de pourcentage pour atteindre 55,9 % en 2025. La proportion de nouveaux électeurs est passée de 44,8 % à 55,3 %. Il s'agit du taux de participation global le plus élevé depuis 1993.

Le vote est un comportement déclencheur. Nous ne nous contentons pas d'augmenter le taux de participation; nous formons des citoyens actifs. Une jeune femme prénommée Kaneera, qui a rencontré son député dans le cadre de notre programme de bénévolat, nous a confié que cette expérience l'avait aidée à comprendre que les responsables politiques s'engagent en faveur des mêmes collectivités dont elle fait partie. Ce sont eux qui lui rendent des comptes, et non l'inverse. Parmi les participants à notre programme, 65 % ont déclaré avoir davantage espoir après cette seule rencontre avec leur élu et 82 % ont dit participer davantage à la vie démocratique canadienne.

Une participation authentique favorise un renouveau du paysage démocratique. Je ne suis pas assez têtue pour croire ou affirmer que le vote est une panacée, mais si nous n'investissons pas dans les organismes de la société civile qui soutiennent la démocratie, il sera bien plus difficile et coûteux de la reconstruire si l'engagement civique continue de s'effriter.

J'ai deux recommandations à faire à ce comité.

Tout d'abord, nous devons réduire les obstacles à la participation à la démocratie électorale afin de rétablir la confiance des jeunes électeurs. Le système « Votez en tout lieu » permet d'atteindre ce but. Aucun électeur ne devrait renoncer à voter ou rencontrer des difficultés pour le faire simplement parce qu'il s'est rendu au mauvais endroit, qu'il a évité un lieu de culte ou un établissement scolaire, ou qu'il avait simplement besoin d'un lieu plus proche de son lieu de travail. Élections Canada n'a jamais cherché à savoir combien d'électeurs sont perdus à l'entrée parce qu'ils se sont rendus au mauvais bureau de vote, mais on entend souvent parler de ce genre de cas.

Nous devons exiger que les programmes électoraux des partis soient rendus publics avant le début du vote par anticipation. Lors des dernières élections fédérales, le vote par anticipation s'est déroulé du 18 au 21 avril. Deux programmes électoraux ont été publiés le 19 avril, soit le deuxième jour. Un autre n'a été rendu public que le 22 avril, soit après la clôture du vote par anticipation. Avant même que les partis n'aient publié la moindre page de leur programme, 7,3 millions de Canadiens avaient déjà voté par anticipation. Si nous voulons que les électeurs soient véritablement bien informés, nous devons nous assurer qu'ils aient accès à des renseignements de qualité et vérifiés suffisamment tôt pour pouvoir voter.

Nous devons renforcer les programmes comme le programme de vote sur les campus, qui, soit dit en passant, constituent pour moi le point d'orgue de toute période électorale. Ces initiatives remportent un immense succès et nécessitent des ressources.

• (1210)

Deuxièmement et finalement, il faut établir un fonds canadien non partisan pour la démocratie et favoriser la philanthropie dans de nombreux secteurs que les Canadiens ont à cœur. Je fais partie des coauteurs de la proposition de créer un fonds national pour cela. Nous demandons un investissement fédéral de 20 millions de dollars par année, ce qui ne représente qu'une fraction de ce qu'il en coûte pour administrer une élection fédérale, afin de soutenir la participation en tout temps, et pas seulement pendant une période électorale de 28 jours. Le secteur philanthropique canadien est prêt à appuyer le déploiement de programmes de promotion de la démocratie à grande échelle. Ce qui manque, c'est le signal correspondant du gouvernement. Un engagement fédéral enverrait le message aux fondations, aux sociétés et aux donateurs institutionnels qu'il s'agit d'une priorité nationale.

L'espoir n'est pas vain. L'espoir est un mécanisme fédérateur, et il nécessite un investissement direct.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Delhon, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Sabreena Delhon (directrice générale, Centre Samara pour la démocratie): Merci, monsieur le président. C'est un plaisir de m'adresser au Comité aujourd'hui.

Je m'appelle Sabreena Delhon et je suis directrice générale du Centre Samara pour la démocratie, un organisme de bienfaisance non partisan qui se consacre au renforcement de la démocratie canadienne par la recherche et la mobilisation du public. Nous célébrerons notre 20^e anniversaire l'an prochain.

Mon message au Comité aujourd'hui, c'est que le Canada a fait preuve de complaisance dans la protection de notre résilience démocratique et que nous en payons le prix sur le plan de la sécurité nationale et de la cohésion sociale. Heureusement, en ce moment, il y a une prise de conscience que nous devons faire mieux, et nous pouvons saisir l'occasion pour réaliser le prochain âge d'or de la démocratie canadienne.

J'ai trois recommandations concrètes à formuler pour nous guider nos efforts.

Premièrement, nous n'avons pas d'infrastructure assez robuste pour soutenir une population canadienne informée et immunisée contre les menaces à notre souveraineté et à notre démocratie. Par conséquent, les Canadiens sont essentiellement sans défense et mal outillés pour repérer l'information qui vient de l'étranger, évaluer les comportements non authentiques en ligne et distinguer la bonne information de la mauvaise. Nos programmes d'éducation civique manquent cruellement de ressources dans les provinces et les territoires. Cela nuit à notre capacité de susciter un dialogue civique sain et fondé sur des données probantes malgré les différences.

Nous pouvons apprendre des autres puissances moyennes et investir dans l'éducation civique comme mesure de défense nationale. Nous pouvons renforcer la pensée critique et la littératie numérique au sein de notre population grâce à une solide revitalisation de

l'éducation civique au Canada. Imaginez que les enfants acquièrent une solide littératie sur les médias numériques dès l'école primaire dans tous les domaines, des sciences sociales aux mathématiques. Tous les élèves canadiens devraient avoir accès à un enseignement qui leur apprend à comprendre et à évaluer de façon critique le contenu médiatique et la désinformation en contexte canadien. Ce devrait être un fondement du plan de défense nationale de notre pays contre les menaces étrangères et les campagnes de désinformation actives.

Deuxièmement, chaque jour, la vie de millions de Canadiens est façonnée par des médias sociaux appartenant à des intérêts étrangers, qui restreignent l'accès à des nouvelles canadiennes crédibles en ligne, en plus de limiter la vérification des faits et la modération du contenu. La prolifération de la désinformation au moyen de robots et de contrefaçon d'opinion constitue une menace urgente et sérieuse. Ces plateformes doivent être réglementées, et il doit y avoir des conséquences financières importantes en cas de non-respect des exigences de sécurité. Dans ce nouvel ordre mondial, le Canada doit se coordonner avec les autres pays aux valeurs similaires, qui s'affairaient à rédiger des politiques et des codes de conception pour réglementer les plateformes numériques dans l'intérêt du public.

Enfin, une population informée et ayant une bonne littératie numérique doit avoir accès à une infrastructure sociale permettant aux gens de contribuer à une culture dynamique d'engagement civique et d'en bénéficier. C'est en nous efforçant de renforcer les compétences civiques que nous améliorerons la cohésion sociale, la confiance du public et la participation civique. Il nous faut donc des espaces comme des centres civiques où les Canadiens peuvent communiquer avec leurs représentants et recevoir des services publics coordonnés, des espaces accessibles où les Canadiens peuvent se rassembler et où la désinformation peut être rectifiée au moyen de conversations en personne. Il nous faut des programmes qui permettent une citoyenneté active.

Pour vraiment répondre aux besoins civiques pressants des Canadiens, nous devons investir dans les organisations de la société civile, qui souffrent d'un sous-financement chronique et font pourtant un travail colossal pour renforcer notre démocratie. Nous pourrions accroître l'impact de la société civile grâce à un fonds pour la démocratie canadienne, un mécanisme de financement permanent, non partisan et indépendant qui aiderait à favoriser durablement la résilience civique au Canada.

En cette période de recul de la démocratie dans le monde, de nombreux Canadiens se sentent dépassés et impuissants. Nous pouvons réagir avec ambition, audace et stratégie en investissant dans une éducation civique robuste, un code de conception avant-gardiste et une infrastructure civique qui inspirera aux Canadiens, jeunes et vieux, la confiance que l'avenir de notre pays est sûr et que c'est à nous de le façonner.

Merci.

• (1215)

Le président: Nous allons maintenant passer à M. Jackson, pour six minutes, s'il vous plaît.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup aux trois témoins d'être ici aujourd'hui.

J'ai un certain nombre de questions. Nous avons entendu des témoignages très intéressants. Je pense que je vais commencer par Mme Delhon, qui a été la dernière à prendre la parole. Votre commentaire selon lequel le Canada a été complaisant, et que la démocratie et la cohésion en ont souffert, a piqué ma curiosité. Avez-vous des exemples précis d'endroits ou de pays qui réglementent tout cela mieux que nous et de ce à quoi cela pourrait ressembler en contexte canadien?

Sabreena Delhon: Absolument. On peut penser à la Finlande et à l'Estonie, où l'éducation civique est priorisée et fait partie de l'apprentissage la vie durant, où elle est au cœur de l'engagement à l'égard de la sécurité nationale. Ces pays ont adopté cette stratégie en réaction aux menaces étrangères et aux campagnes de désinformation de la Russie. Grâce à cet investissement dans l'éducation civique, depuis des décennies, ces pays affichent une résistance très élevée à la désinformation.

Grant Jackson: Je m'inquiète des effets de la désinformation sur le Canada, surtout que comme vous l'avez mentionné, il y a de nouveaux partenariats stratégiques avec des pays qui sont, comme nous le savons très bien, parmi les premiers à tenter de s'ingérer dans les élections canadiennes. Craignez-vous les effets d'un changement dans la politique étrangère canadienne et d'un rapprochement avec ces pays sur les électeurs canadiens?

Sabreena Delhon: Nous devons réfléchir à ce qui constitue notre écosystème d'information. Comment pouvons-nous garder un écosystème sain et sécuritaire? Comment pouvons-nous réfléchir à ce qui est dans l'intérêt des Canadiens?

Voulez-vous savoir si nous devrions renforcer nos liens avec les pays qui s'ingèrent dans notre démocratie?

Grant Jackson: Exactement.

Sabreena Delhon: Nous devrions vraiment nous concentrer sur la réglementation des plateformes à cet égard et nous inspirer de l'Union européenne et de la législation sur les services numériques qu'elle a adoptée il y a quelques années, qui est un instrument très important afin de permettre aux pays de l'Union européenne d'avancer de manière constructive.

On peut voir, à l'heure actuelle, comment la France envisage de lutter contre la désinformation dans les élections municipales sur les différentes plateformes. Bon nombre d'entre elles appartiennent à des intérêts étrangers. Nous avons également vu, récemment, les Pays-Bas confirmer que Meta doit proposer un fil d'actualité chronologique, sans algorithme. L'Allemagne a également confirmé que X doit fournir un accès aux chercheurs. C'est donc une piste pour nous attaquer aux effets de la désinformation et de la désinformation au-delà des frontières dans l'univers numérique...

• (1220)

Grant Jackson: Je suppose que ma question serait la suivante, alors: étant donné à quel point les choses ont mal tourné quand le gouvernement libéral a essayé d'imposer une taxe sur les services numériques aux plateformes de médias sociaux appartenant à des intérêts étrangers, comme vous les appelez, croyez-vous vraiment que le gouvernement pourrait réussir à les réglementer? Cette taxe a fait en sorte que les médias d'information ont perdu le droit de diffuser leur contenu sur ces plateformes. Il est démontré que les Canadiens n'ont pas cessé d'utiliser ces plateformes simplement parce qu'ils ne peuvent pas accéder à l'information de ces sources dans les médias sociaux.

Sabreena Delhon: Ma position ici aujourd'hui est de défendre l'intérêt public. Il s'agit d'une question non partisane, d'un problème

multigénérationnel. C'est vraiment à nous de tenir les plateformes responsables pour qu'elles se comportent de façon prodémocratique dans notre pays.

Pour renchérir sur ce que j'ai dit concernant la législation des codes de conception, il s'agit de confier aux plateformes elles-mêmes la responsabilité de protéger les utilisateurs contre les préjudices. Je pense qu'il est important pour nous de tenir les plateformes responsables, parce qu'on l'oublie souvent dans la mêlée. On peut utiliser les lois, les règlements et les cadres de gestion pour encadrer les codes de conception et mettre l'accent sur la sécurité des utilisateurs, la protection de la vie privée et l'accessibilité. Il s'agit de répondre aux préoccupations des électeurs.

Comme je l'ai mentionné, ceux-ci se sentent dépassés, mal outillés et peu en sécurité en ligne, et il y a beaucoup de recherches et de preuves qui montrent que c'est effectivement le cas. Par conséquent, quelle est la solution pour soutenir les Canadiens, et comment pouvons-nous assurer leur sécurité en ligne et leur accès à de l'information de qualité sur ces plateformes?

Grant Jackson: C'est intéressant, et cela me donne envie de poser une question à Mme Munday, parce que je m'interroge sur la qualité de l'information — peut-être surtout dans l'éventualité de campagnes ciblées sur les médias sociaux de la part d'acteurs étrangers.

Vous avez soulevé la question des programmes des partis et du moment où ils sont dévoilés. Je serais curieux de savoir si vous pensez également que le moment où a lieu le débat des chefs est déterminant pour les jeunes électeurs.

Amanda Munday: Absolument. Plus les partis eux-mêmes vérifient l'information que nous pouvons transmettre aux électeurs et peuvent en confirmer la crédibilité, mieux c'est, surtout en dehors des médias sociaux.

Grant Jackson: Je suis d'accord, mais je me questionne également sur l'endroit où les débats des chefs sont diffusés et l'accès à ces débats. J'ai 29 ans, et Mme Kayabaga et moi nous demandons souvent si cela fait de moi un millénarier ou un membre de la génération Z. Nous n'entrerons pas dans ce débat aujourd'hui, mais le fait est que je ne suis pas abonné au câble et que la plupart des gens de ma génération et des plus jeunes ne le sont pas non plus.

Je me demande si vous avez des suggestions à nous faire sur l'accessibilité à ce que vous appelez la crédibilité des partis... Je ne me souviens pas de la formulation exacte, mais auriez-vous un commentaire à faire à ce sujet?

Amanda Munday: En ce qui concerne l'impact des débats, l'une des choses que nous entendons... Le public cible de Nouvelle Majorité se compose d'électeurs désintéressés. Ce sont des électeurs qui n'ont jamais voté auparavant, que nous considérons... Nous affirmons souvent travailler sur les campus. Ce ne sont pas les étudiants en sciences politiques que nous visons. Ce ne sont pas ceux qui sont mobilisés. Ce sont ceux qui n'écoutent pas les débats, et ils trouvent souvent que les débats eux-mêmes ne les renseignent pas tant sur les promesses politiques, que ce sont plutôt des conversations entre candidats, qui peuvent parfois mener le nouvel électeur à se sentir isolé dans la démocratie canadienne. Celui-ci se dira qu'il a tel ou tel problème, qu'il se préoccupe de ceci ou cela — peu importent ses problèmes personnels —, et qu'il aimerait connaître les réponses à ces questions.

Je crois également que nous devons absolument améliorer l'accès pour tous les électeurs admissibles afin qu'ils puissent entendre tous les partis bien avant les jours de vote par anticipation et avoir le plus d'information possible, sans devoir se fier à des sources externes. Nous savons qu'avec Meta, on ne peut pas obtenir de liens vers des nouvelles extérieures, si bien que les gens s'en remettent à des informations non vérifiées.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Madame Brière, vous avez la parole pour six minutes.

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci, monsieur le président.

Mesdames les témoins, je vous remercie d'être avec nous cet après-midi.

Vous avez bien mis la table, toutes les trois, en parlant de l'augmentation de la polarisation et de la fragmentation et de l'importance de renforcer la démocratie et de protéger l'intégrité des institutions démocratiques. Les gens se sentent déconnectés, mais ils souhaitent être engagés.

Quels sont les obstacles à la participation citoyenne que l'on rencontre aujourd'hui et qui sont les plus sous-estimés? Qu'est-ce qu'on peut mettre en place, de façon positive et productive, pour que ces obstacles soient surmontés?

Madame McCarthy, vous pouvez peut-être répondre.

• (1225)

Odette McCarthy: Oui, merci.

Parmi les défis observés, il est clair qu'il y a la question de la polarisation, soit le fait d'avoir des opinions qui sèment beaucoup la division. Comme nous venons de l'illustrer avec des cas précis, c'est nourri par une mésinformation ou une désinformation.

S'ajoutent à ça des barrières inhérentes à l'identité de la personne, dépendamment du lieu où elle vit, de son identité ou de son statut économique. Toute cette série de barrières peut aussi avoir une influence.

Dans le cadre de ce que nous appelons l'engagement civique avec les très jeunes, nous avons constaté qu'il y avait un processus vraiment plus participatif. En mettant sur la table les principes des valeurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il y a tout de suite une mise en commun de base qui est là.

Nous avons tiré des conclusions de toutes ces séances portant sur le fait d'avoir des discussions difficiles. Les jeunes n'en sortent pas forcément plus d'accord, mais ils en sortent en disant qu'ils ont été mal informés, qu'ils doivent vérifier davantage leurs sources et qu'ils peuvent respecter les différents points de vue. Ils comprennent l'autre et ils ont de l'empathie par rapport à ce qu'il vit.

Ça, ça construit ce que nous appelons la compétence démocratique, qui servira plus tard lorsque ces personnes se trouveront dans des rôles décisionnels. Les gens vont participer activement au processus électoral, en tant que personnes qui votent ou qui se présentent aux élections. Ce sont donc des compétences très pratiques.

Concrètement, il faudrait renforcer les organisations de la société civile qui font ce travail, tout comme les programmes éducatifs dans notre système scolaire. Un renforcement majeur peut être fait

à cet égard, notamment au chapitre de la citoyenneté et d'un engagement beaucoup plus participatif.

On pourrait aussi ouvrir des espaces publics, comme cela se voit au Brésil ou en Afrique du Sud, où, carrément, différents points de vue sont exprimés. Il faut renforcer ces espaces, qui peuvent façonner la culture démocratique.

Enfin, il faudrait vraiment renforcer la capacité de ces jeunes à identifier les espaces où ils peuvent avoir de l'influence dans les décisions qui les touchent entre les élections, que ce soit au niveau municipal, communautaire, provincial ou fédéral.

L'hon. Élisabeth Brière: Merci beaucoup.

Vous parlez de financement. Vos organisations ont toutes signé la déclaration concernant un fonds canadien pour la démocratie. Je connais la réponse à ma question, mais je vais quand même la poser: en quoi ce fonds pourrait-il aider à faire la promotion de la participation citoyenne, et quelles initiatives pourriez-vous mettre en place grâce à ce financement?

Je vais commencer par Mme Munday.

[Traduction]

Amanda Munday: Je vous remercie de cette question. Je vais y répondre en anglais, si cela vous convient.

Il est difficile pour quelque organisation de la société civile que ce soit de dépendre d'une seule source de financement. Il y a un mélange de fonds gouvernementaux et de fonds philanthropiques. Nous croyons vraiment que le fonds pour la démocratie aiderait les organisations de la société civile à long terme, et pas seulement pendant le cycle d'expansion et de ralentissement.

En philanthropie, bon nombre d'organisations de notre secteur reçoivent avant tout du financement de courte durée, par projet. Ce peut être pour quelques mois, un an ou, au mieux, deux ans. Nous demandons que ce fonds pour la démocratie soit doté de 20 millions de dollars par année, ce qui représente une fraction de ce que nous venons d'entendre dans le témoignage précédent de M. Perrault sur les coûts d'une élection.

Pour mon organisation, le fait de pouvoir stimuler l'engagement civique tout au long de l'année signifierait de travailler sur le terrain à mettre les gens en contact avec le travail démocratique hors des élections, par des rencontres avec leurs députés ou la participation à des consultations budgétaires ou à une réunion de comité. De nombreux jeunes ne connaissent pas les différentes façons de participer à la démocratie en dehors du vote, et nous avons besoin de financement pour faire le travail de terrain au quotidien et à long terme.

• (1230)

[Français]

Odette McCarthy: J'ajouterais que ce qui rend ce fonds très intéressant, c'est qu'il est carrément un levier de fonds publics, bien évidemment — c'est la demande qui est sur la table —, mais également un levier pour les fonds qui viendront du privé. C'est donc un mariage très intéressant, parce que nous jugeons que c'est à plusieurs acteurs de notre société de contribuer à renforcer la démocratie.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin: Merci beaucoup à vous trois. C'était particulièrement intéressant de vous entendre.

J'ai des questions pour tout le monde, mais je commencerai par vous, madame McCarthy.

On sait que la participation démocratique va au-delà du vote, mais c'est quand même un élément essentiel. On sait aussi que les habitudes ont tendance à se cristalliser. Quand on vote une première fois, on a plus tendance à retourner voter par la suite.

En ce qui a trait aux jeunes en particulier — ce sera peut-être une question à deux volets —, devrait-on abaisser l'âge du droit de vote pour qu'ils puissent voter alors qu'ils sont encore à l'école et pour qu'il y ait une conscientisation par l'entremise de celle-ci?

Par ailleurs, devrait-on multiplier les initiatives comme les votes simulés, par exemple? Élections Québec fait voter les jeunes en même temps que les parents sur des questions très génériques, mais il y a un début de quelque chose.

Est-ce le genre d'initiative qu'on devrait faire mousser davantage?

Odette McCarthy: Merci, madame Normandin.

Je vais répondre à la deuxième question et laisser mes collègues répondre à la première.

En effet, les exercices de simulation sont porteurs et efficaces, qu'il s'agisse d'élections simulées ou de simulations de prise de décisions par des conseils. C'est donc le genre d'activité qui pourrait absolument faire partie du programme de toutes nos écoles pour que nos jeunes, lorsqu'on leur pose une question sur la démocratie, ne répondent pas qu'ils ne savent pas ce que ça veut dire.

Pour vivre pleinement, il faut que les citoyens et les citoyennes de toutes les générations soient capables de définir dans leurs propres mots ce qu'est la démocratie. Alors, il est sûr que ce serait bénéfique. Cependant, ça ne prend pas uniquement ce genre d'initiative. Ça prend également des espaces beaucoup plus participatifs où les jeunes eux-mêmes peuvent exprimer leurs préoccupations et leurs problèmes, faire entendre leur voix et parler de leur façon de façonner le monde. C'est vraiment un élément clé pour qu'ils puissent construire leur capacité d'agir encore plus concrètement en vieillissant.

Christine Normandin: Ma prochaine question s'adressera peut-être à vous, madame Munday. Je voulais poser une question sur le débat des chefs, mais je me suis fait un peu voler ma primeur. J'aimerais vous entendre parler de la question des plateformes électorales.

Pour le débat des chefs, par exemple, il est peut-être plus simple de s'assurer qu'il a lieu avant le vote par anticipation. Cependant, pour ce qui est du dépôt des plateformes électorales, avez-vous des pistes de réflexion quant à la façon d'obliger les partis à les dévoiler rapidement? On ne peut pas empêcher quelqu'un d'être candidat parce qu'il n'a pas déposé sa plateforme.

Est-ce que vous avez réfléchi à des pistes de solution à cet égard?

[Traduction]

Amanda Munday: Surtout dans le cas d'une élection rapide, comme l'ont été les dernières élections fédérales, il est compliqué

de mettre toute la documentation pertinente à la disposition des électeurs avant les jours de vote par anticipation, je le comprends.

Cela dit, le défi que nous avons constaté sur le terrain lors des dernières élections fédérales, c'est que le vote par anticipation a eu lieu avant la publication officielle des programmes des partis, ce qui signifie qu'il nous était très difficile de mettre l'information de tous les partis à la disposition des électeurs sans expérience préalable de vote. Ce que nous constatons souvent chez les jeunes générations, les jeunes de 18 à 24 ans, c'est qu'ils n'ont pas de carte de membre d'un parti. Ils ne parlent peut-être même pas de l'idée d'adhérer à un parti à la maison. Ils se soucient davantage des enjeux eux-mêmes et des problèmes auxquels ils sont confrontés dans le présent et de leurs perspectives d'avenir.

En ce qui concerne les débats et les programmes des partis, les électeurs démobilisés nous posent surtout des questions sur la façon dont les candidats qui se présentent vont aider à régler telle difficulté ou le problème auquel ils sont confrontés en ce moment. Le défi pour les organisations comme la mienne et les autres acteurs non partisans, c'est que nous ne pouvons pas diriger les gens vers les sites de certains candidats ou les programmes de certains partis, mais pas des autres. Nous les dirigeons vers le site Web d'Élections Canada en leur disant que c'est la ressource principale pour toute l'information, mais il ne contient pas d'information sur les plateformes des candidats. Nous dirigeons donc les gens vers les sites Web des partis pour obtenir de l'information.

Nous les encourageons à suivre les débats, mais comme on l'a mentionné, si les débats ne sont diffusés que par câble, s'ils ne sont pas diffusés en ligne ou qu'ils ne sont pas accessibles, il est possible qu'un jeune se tourne vers des sources non vérifiées pour prendre sa décision. Cela contraint des organisations comme la nôtre — des organisations non partisans qui ne cherchent pas à persuader les gens — à s'appuyer sur Élections Canada comme seule ressource. Le mandat d'Élections Canada n'est pourtant pas d'aider les électeurs à découvrir les plateformes elles-mêmes.

● (1235)

[Français]

Christine Normandin: Est-ce que ça pourrait être une idée de centraliser les plateformes au même endroit, un peu comme le fait Radio-Canada avec la Boussole électorale, par exemple? On pose des questions aux candidats, qui peuvent y répondre ou non. S'ils ne le font pas, tant pis pour eux.

Ça permettrait aux gens de mieux connaître les plateformes de tout le monde, et il incomberait aux candidats de répondre aux questions. Par exemple, on leur poserait une question simple et il y aurait une limite de mots pour y répondre. Ça aiderait les électeurs à avoir une meilleure idée d'où se situent les candidats.

[Traduction]

Amanda Munday: Je pense que la boussole électorale se trouve sur la plateforme de la CBC/Radio-Canada.

Encore une fois, toute information qui renseigne les électeurs sur les programmes de tous les partis bien avant les jours de vote par anticipation est ma priorité. Le média ou le canal sur lequel elle est diffusée doit être ouvert à tous les électeurs admissibles. À mon avis, il ne peut pas y avoir de restrictions. Elle ne peut pas se limiter à certaines plateformes de médias sociaux et pas à d'autres. Elle ne devrait peut-être pas être diffusée uniquement sur les médias sociaux non plus. Nous devons nous assurer que les organismes de presse diffusent l'information et que tous les électeurs admissibles y aient accès, où qu'ils se trouvent, partout où ils tirent leurs sources de nouvelles.

Nous savons que les jeunes électeurs de 18 à 24 ans s'informent surtout sur les médias sociaux. Si les liens vers les nouvelles vérifiées sont bloqués, ils ne peuvent pas obtenir de nouvelles vérifiées. Ils seront donc limités à des sources non vérifiées ou non crédibles. C'est pourquoi nous demandons que les renseignements des partis soient affichés sur le site Web du parti avant les jours de vote par anticipation, afin que des organisations comme la mienne puissent renvoyer les électeurs vers les sources officielles et ne dépendent pas du fait qu'une source de nouvelles publie ou non ces renseignements.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à la prochaine série de questions. Je vais être d'une rigueur inhabituelle dans la gestion du temps, afin que nous puissions faire un tour complet.

Nous allons commencer par M. Van Popta, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC): Merci à tous les témoins d'être ici et de nous faire profiter de leur sagesse, de leurs connaissances et de leur expérience.

Amanda Munday, je vais commencer par vous.

Vous avez été citée dans un article de la CBC par Natalia Goodwin le 7 avril 2025 à peine trois semaines avant les élections. Selon cette citation, vous dites: « On a tort de croire que les jeunes ne veulent pas voter », et je suis d'accord pour dire que c'est faux. D'après mon expérience, c'était particulièrement le cas, en 2025, lors des dernières élections. Les jeunes semblent s'être pas mal mobilisés.

Je pense que cela se traduit par une augmentation de la participation des jeunes, notamment de ceux qui votent pour la première fois, comme vous l'avez souligné. J'ai assisté à un certain nombre de rassemblements politiques, et il y avait beaucoup de jeunes. Moi-même, j'avais beaucoup de jeunes dans mon équipe — des étudiants universitaires, et même des élèves du secondaire —, qui ont fait campagne, du porte-à-porte, etc. Je les entendais surtout parler d'abordabilité, et je pense que vous êtes d'accord avec cela également. Dans le même article, vous affirmiez que l'abordabilité était la principale préoccupation des jeunes avec qui vous parliez.

Aujourd'hui, nous parlons de résilience civique. J'aimerais établir un lien avec la sécurité économique, ou le manque de sécurité économique. Les jeunes d'aujourd'hui sont la génération « laissée pour compte ». Ils ont l'impression qu'ils ne seront pas aussi bien nantis que leurs parents. Vous pourriez peut-être parler du lien entre le sentiment de sécurité financière, d'une part, et la résilience et l'engagement civique, d'autre part.

Amanda Munday: Lorsque nous parlons de résilience civique et de dialogue avec les jeunes sur les questions qui leur tiennent à

cœur, il s'agit en fin de compte d'une conversation sur la confiance envers les institutions: mon représentant élu ou les élus de tous les ordres de gouvernement — fédéral, provincial, municipal — agiront-ils pour régler les problèmes auxquels je suis confronté?

L'une des activités que mon organisation mène en dehors des élections consiste à sonder les jeunes en leur posant des questions bien précises: « As-tu l'intention de voter? Sais-tu qu'il y a des élections? Quels sont les principaux enjeux qui te tiennent à cœur? » Leurs réponses changent au fil du temps, mais j'ai effectivement remarqué que l'abordabilité, la santé mentale et le climat ont tendance à figurer parmi les trois priorités, et pas seulement dans le cadre du travail de mon organisation. C'est ce qu'on est à même de constater au sein de nombreuses organisations dirigées par des jeunes.

En faisant le lien entre la résilience civique et ces questions, il faut déterminer si les élus répondent aux interrogations et aux préoccupations des jeunes, et s'ils donnent suite à leurs promesses de changer les choses. C'est d'une importance capitale pour la résilience civique, car il y a de la méfiance envers les institutions. Les gens se disent: « Je vais aller voter, mais mon vote va-t-il contribuer à résoudre les problèmes réels qui me préoccupent en ce moment? »

À mon avis, lorsque nous parlons de résilience civique, nous devons nous concentrer sur ce que nous faisons pour rétablir la confiance des électeurs envers les institutions, en particulier pour les nouveaux électeurs.

● (1240)

Tako Van Popta: Je m'apprêtais justement à citer une institution de confiance — du moins, je crois que c'est une institution de confiance — au Canada, et c'est la Banque du Canada.

J'aimerais citer Carolyn Rogers, première sous-gouverneure de la Banque du Canada. Il s'agit d'un discours qu'elle a prononcé il y a deux ans au sujet de la productivité ou des indicateurs de productivité qui laissent à désirer. La « productivité » est un terme que les économistes utilisent pour mesurer l'efficacité de l'économie. Est-ce qu'elle fonctionne à plein régime ou est-ce qu'elle piétine? Ainsi, Mme Rogers a dit: « Quand la productivité est forte, on peut profiter d'une croissance plus rapide, d'un plus grand nombre d'emplois et de salaires plus élevés sans craindre le spectre de l'inflation. »

C'est pourquoi je voulais parler du piètre bilan que le Canada traîne depuis trop longtemps en matière de productivité et de croissance.

Encore une fois, c'est l'économie dans laquelle les jeunes grandissent. Y a-t-il un lien à faire entre ce constat défavorable et le fait qu'ils ne veulent pas s'engager et qu'ils se méfient des institutions?

Amanda Munday: Je ne peux pas parler de politique économique. Je suis une experte quant aux mesures à prendre pour inciter les jeunes à voter et pour mobiliser tout particulièrement ceux qui sont désengagés. C'est cet auditoire maintenant constitué de 50 % — 45 % à la dernière occasion — de jeunes qui n'ont pas voté et qui ne savent pas qu'une élection est en cours. On peut mobiliser ce groupe en déployant des moyens logistiques, plutôt que des efforts pour les motiver ou les persuader quant aux raisons ou à la façon dont une personne devrait voter.

Mon expertise consiste à repérer les électeurs qui ne savent pas qu'une campagne est en cours ou qui sont dépassés par le processus et le fait de voter pour la première fois.

Vous avez raison. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, le taux de chômage chez les jeunes poursuivant leurs études l'an dernier était de 17,9 %. Nous voyons...

Le président: Je suis désolé, mais je vais m'en tenir à ce que j'ai dit et me montrer impitoyable quant au respect du temps pour ce tour de questions.

Nous allons passer à M. Louis pour une période de cinq minutes.

Tim Louis: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins qui comparaissent devant le Comité, et je vous remercie également de votre contribution au sein de vos organisations respectives à l'épanouissement de la vie civique au Canada.

Nous parlons d'une démocratie saine. Cela doit passer par des institutions fortes, mais aussi par une participation active à la prise des décisions publiques. Cette étude est une excellente occasion pour nous de chercher à déterminer dans quelle mesure les initiatives communautaires et l'éducation civique peuvent aider les Canadiens à se sentir mieux informés et davantage intégrés à notre processus démocratique de manière à pouvoir y participer en toute confiance. Je vous remercie donc de vos recommandations sur la façon de renforcer la confiance sociale et d'accroître l'engagement civique.

Nous avons la chance d'accueillir aujourd'hui un groupe de femmes énergiques, mais les Canadiennes continuent d'être sous-représentées dans de nombreux espaces civiques et politiques.

Je vais d'abord m'adresser à Mme Delhon.

En 2014, Samara a publié un livre intitulé *Tragedy in the Commons*. Un des sujets traités dans cet ouvrage était la culture parlementaire toxique.

Nous n'avons pas abordé la question. Quelle est la responsabilité des élus, y compris des parlementaires? Les députés sortants ont constamment décrit les travaux de la Chambre, et en particulier la période des questions, comme un exercice puéril, immature et contreproductif; un spectacle qui décourage les citoyens de suivre la politique et renforce le cynisme.

Dans quelle mesure les élus doivent-ils prêcher par l'exemple pour que les gens veuillent s'engager dans la vie civique et se porter candidats, et pour qu'on puisse avoir plus de femmes en politique?

Sabreena Delhon: Je vous remercie de cette question.

Cet ouvrage s'inscrit dans notre initiative de longue date d'entrevues de départ des députés. Il y a quelques années, nous avons publié un balado avec des entretiens plus récents sous le titre « Les personnages de la Chambre ». Nous avons alors entendu les députés interviewés utiliser des termes comme « cauchemar » et « combat de lutte » pour décrire leurs conditions de travail. Nous avons aussi fait un suivi des gazouillis abusifs ciblant des candidats lors des élections canadiennes. Il y a beaucoup de preuves, quantitatives et qualitatives, démontrant que les députés doivent travailler dans des conditions extrêmement pénibles.

Lorsque nous considérons le Parlement comme un lieu de travail, c'est un constat vraiment accablant parce que le travail qui s'y fait est exceptionnellement important, et devrait de ce fait pouvoir s'appuyer sur des normes de travail favorisant l'efficacité et la productivité. C'est une façon de faire preuve de respect envers l'électorat. Il y a un lien direct entre la culture du travail de nos élus et la santé de

notre démocratie. Il y a également un impact sur la confiance de l'électorat envers ses représentants. Sur le plan des politiques, cela ferait une grande différence. J'ai déjà témoigné devant le Comité au sujet des politiques et des règlements sur le harcèlement des députés et de ce qui peut être fait à cet égard.

De plus, je tiens à souligner que le public ne s'intéresse pas vraiment aux attaques partisans qui visent à donner des extraits vidéo pour les médias sociaux et à produire ce genre de résultats. Les gens veulent simplement savoir qu'il y a entre les élus une collégialité suffisante pour permettre des relations de travail efficaces, collaboratives et efficaces.

Nos entrevues avec des députés sortants ont notamment fait ressortir la satisfaction qu'ils ont retirée du travail des comités, de la productivité des rencontres informelles qu'ils ont eues les uns avec les autres et de leur engagement indéfectible envers le service public. S'il y avait un moyen pour nous de mieux relayer ce message en parlant aux gens de ces élus qui sont à l'écoute de leurs besoins et qui ne ménagent pas leurs efforts, au lieu de ce que nous finissons par voir sur les médias sociaux, cela ferait une grande différence.

Je tiens également à souligner que les femmes ne refusent pas de se présenter aux élections parce qu'elles sont fragiles et timides ou parce qu'elles ne sont pas assez sûres d'elles-mêmes. C'est simplement parce qu'elles peuvent être mieux traitées et mieux payées ailleurs. C'est une décision très stratégique. Nous avons absolument besoin de nos services publics. L'intérêt est là. La passion est là. La communauté les soutient. Cependant, elles doivent vraiment prendre un moment pour se demander si elles veulent s'exposer ainsi tout en soumettant leurs familles et leurs proches au vitriol qu'elles auront inévitablement droit.

Nos recherches ont également montré que les femmes qui se portent candidates et qui se font élire sont la cible d'attaques misogynes beaucoup plus personnelles que celles visant leurs homologues masculins.

• (1245)

Tim Louis: J'ai lu ce livre en 2014. C'est l'un des facteurs qui m'ont amené à présenter ma candidature, et je vous en remercie.

Mon temps est écoulé.

Le président: Votre temps est écoulé.

Tim Louis: J'aurais beaucoup d'autres questions, mais je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Normandin, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

J'ai une question pour vous qui est peut-être un peu pointue, madame Delhon.

On a parlé de la désinformation et des médias sociaux. Par exemple, dans le cas de Facebook, quand une entité politique veut faire de la publicité pendant une campagne électorale, elle doit d'abord se présenter comme parti ou comme candidat sur sa page Facebook. Les règles sont assez strictes, par rapport à une situation où n'importe qui peut publier n'importe quoi.

Devrait-on aussi réfléchir à ce qu'on pourrait publier ou non sur les médias sociaux en temps de campagne électorale, sans limiter le contenu provenant de sources identifiées, pour éviter les robots qui amplifient certains messages, par exemple?

[Traduction]

Sabreena Delhon: Je pense que votre question fait référence à la littératie numérique des Canadiens, car bon nombre d'entre eux ne savent pas que si vous affichez quelque chose sur Facebook qui a une dimension politique, cela doit être partagé, puis vous entrez dans un espace bureaucratique complexe où vous devez essayer de vous y retrouver. De même, de nombreux Canadiens ne savent pas qu'on ne peut pas partager de nouvelles sur Facebook. Si nous pouvions améliorer la littératie numérique des Canadiens de toutes les générations, cela ferait une grande différence en veillant à ce que les citoyens fassent preuve de discernement dans leurs conversations politiques sur différentes plateformes.

Un autre aspect qui ressort de nos discussions d'aujourd'hui, c'est que nous n'avons pas à être liés aux plateformes existantes. Le Canada a de formidables antécédents en matière d'innovation technologique et de radiodiffusion publique. Nous pourrions créer notre propre plateforme sociale. Nous pourrions ainsi emboîter le pas à d'autres pays de puissance moyenne qui, de la même façon, envisagent la mise en œuvre de plateformes prosociales, au lieu de chercher à forcer les plateformes existantes à s'aligner sur nos valeurs démocratiques ou à s'y adapter. Si elles ne le font pas, nous devons prendre une décision qui est dans l'intérêt des Canadiens et de notre démocratie. Il n'est pas exagéré de penser que nous pourrions avoir notre propre plateforme qui deviendrait une source d'information fiable et à laquelle les jeunes sauraient qu'ils peuvent accéder pour regarder le débat des chefs et obtenir les renseignements dont ils ont besoin. Ce serait une solution répondant aux besoins des Canadiens.

Notre démocratie est si importante que je trouve vraiment dommage que nous laissions une entreprise comme Meta décider de l'information que nous pouvons partager avec les Canadiens. Je pense que nous devons vraiment opérer une transition pour nous assurer d'avoir une population dotée de compétences numériques et capable de faire preuve de discernement sur ces plateformes, et pour avoir l'ambition et l'audace nécessaires quant au genre d'espaces que nous voulons offrir pour soutenir la participation démocratique de nos citoyens.

• (1250)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Cooper, vous avez cinq minutes.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Je vais adresser mes questions à Mme Munday. Je crois vous avoir entendu indiquer, dans votre déclaration liminaire, que l'engagement civique des Canadiens continue de s'étioler. Si c'est bien ce que vous avez dit, sur quoi vous basez-vous pour tirer une telle conclusion? Quelle mesure utilisez-vous?

Amanda Munday: Lorsque nous parlons d'engagement civique, nous examinons toutes les tribunes où les jeunes, en particulier, contribuent à la vie démocratique. La participation aux scrutins est l'une de ces mesures, et elle a augmenté lors des dernières élections fédérales. Cela dit, la moyenne nationale du taux de participation aux élections municipales se situe autour de 33 %. De même,

lorsque nous considérons les consultations budgétaires, les réunions du conseil municipal et de nombreuses interactions différentes, comme les rencontres avec les députés — non pas pour faire du lobbying en faveur d'une certaine plateforme ou d'une politique en particulier, mais simplement pour rencontrer son député et lui dire: « Je suis un électeur de votre circonscription, et voici les questions qui me tiennent à cœur; j'aimerais comprendre comment vous gouvernez et que vous appreniez à me connaître en tant que personne » — surtout lorsque vous êtes dans une petite collectivité... C'est ce que nous entendons souvent de la part des gens des petites localités et des jeunes qui veulent savoir qui nous dirige...

Michael Cooper: Votre conclusion selon laquelle l'engagement civique continue de se détériorer ne semble guère s'appuyer sur des données concrètes. Vous citez les élections municipales. Le faible taux de participation aux élections municipales n'a rien de nouveau. Je pourrais vous donner l'exemple de ma province, l'Alberta, et revenir 40 ans en arrière aux élections de 1986, où le taux de participation au scrutin était inférieur à 50 %. Ce taux a été beaucoup plus élevé lors des dernières élections albertaines.

Si j'ai voulu savoir comment vous en êtes arrivés à cette conclusion, c'est que vous avez souligné que la participation électorale des 18 à 24 ans avait augmenté de 9,2 % aux élections de 2025, et que, pour les nouveaux électeurs, elle était passée d'environ 45 % à quelque 55 %. Cela ne ressemble pas à un engagement civique qui serait en chute libre. Il semble y avoir certaines tendances positives.

Amanda Munday: Il y a des tendances positives, et nous allons toujours nous en réjouir. Il est toutefois également vrai que le taux de participation des 18 à 24 ans est de 10 points inférieur à celui des électeurs âgés de 35 à 44 ans. Nous avons encore du travail à faire pour mobiliser les jeunes. Si plus de la moitié ou près de la moitié des électeurs ne se présentent pas aux bureaux de scrutin, la situation demeure problématique.

De plus, comme mes collègues l'ont souligné ici, l'éducation civique dans les écoles et la sensibilisation à l'importance des élections doivent être actualisées. Il y a de nombreux aspects au titre desquels nous devons renforcer l'engagement civique afin de pouvoir faire passer le taux de participation à beaucoup plus que 55 %.

Michael Cooper: Je conviens avec vous qu'à 55 %, il y a encore du travail à faire. Cependant, si on regarde la tendance à la hausse lors de l'élection de 2025 avec une participation accrue des jeunes, on peut se demander ce qui a bien fonctionné et quels enseignements nous pouvons tirer de 2025 afin d'accroître la participation aux prochaines élections.

Amanda Munday: C'est une excellente question à se poser.

L'une des choses que nous avons remarquées dans les données d'Élections Canada, c'est que le retour du vote sur campus lors de l'élection de 2025 a été positif. Je suis tout à fait d'accord pour dire que le vote sur les campus est essentiel. Élections Canada a indiqué une présence sur 109 campus partout au pays pour les élections fédérales. Il y a plus de 109 campus au pays, mais nous avons besoin de temps pour nous préparer et obtenir le soutien des établissements en vue de pouvoir offrir le programme de vote sur campus dans un plus grand nombre d'endroits de telle sorte que les étudiants, les jeunes du groupe démographique qui votent le moins, puissent le faire facilement. C'est pourquoi je soutiens le vote, peu importe l'endroit, et notamment sur les campus.

• (1255)

Michael Cooper: J'inviterais simplement nos autres témoins à enchaîner si elles ont des idées sur les tendances, sur ce qui a bien fonctionné et sur les possibilités de tirer parti d'une plus grande participation au processus démocratique.

Sabreena Delhon: C'est peut-être parce que le discours entourant les élections portait sur les préoccupations graves et urgentes des jeunes dont Mme Munday a parlé. De plus, j'ajouterais simplement que lorsque les jeunes sont intégrés à titre de citoyens actifs, cela profite à tous ceux qui les entourent — leurs pairs et les adultes dans leur vie qui peuvent se sentir intimidés ou désabusés par le processus politique.

Odette McCarthy: J'invite tous les membres du Comité, s'ils n'en ont pas encore eu l'occasion, à lire « Unraveling The Democratic Era? », le dernier rapport sur la démocratie rédigé par l'institut V-Dem. Il fournit des renseignements intéressants sur les tendances générales qui se dessinent à l'échelle mondiale. Nous pouvons être d'accord ou non avec ces énoncés, mais cela nous donne une idée des tendances et de certaines mesures qui y sont liées.

Je terminerai en disant que le Canada ne peut s'épanouir pleinement par la voie de sa vie démocratique que s'il s'inscrit dans une communauté mondiale regroupant d'autres démocraties. Il est donc très important que le Canada joue ce rôle de chef de file de concert avec d'autres pays pour continuer à préserver cela.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Madame Brière, vous avez la parole pour cinq minutes.

L'hon. Élisabeth Brière: Merci, monsieur le président.

Mesdames les témoins, je vous remercie de participer à cette discussion très intéressante.

Dans les pays où la participation citoyenne est forte, on retrouve trois éléments. Premièrement, il y a une confiance élevée dans les institutions en matière de transparence, d'intégrité et de proximité. Deuxièmement, un pouvoir réel est donné aux citoyens. On entend parler, entre autres, d'assemblées citoyennes délibératives pour des sujets sensibles comme l'avortement, l'aide médicale à mourir ou le climat. On parle aussi de budgets participatifs, qui visent à donner aux citoyens un pouvoir réel sur les décisions financières. Troisièmement, dans ces pays, la participation ne demande pas beaucoup d'efforts, c'est-à-dire qu'elle est facile ou accessible.

D'abord, est-ce que vous pensez que ces éléments sont cohérents? Ensuite, est-ce qu'on applique ça ici, au Canada, pour améliorer la participation?

Odette McCarthy: Je vais citer une élève autochtone de Hazelton, en Colombie-Britannique, qui a participé à une série d'activités avec nous:

Ce travail est véritablement responsabilisant pour les jeunes, qui peuvent s'engager avec leurs droits humains d'une manière qui leur permet de reconnaître leur propre valeur en tant qu'être humain. Ils en ressortent avec une plus grande confiance en eux et une meilleure estime de soi, ainsi qu'un sentiment renforcé de responsabilité dans la création de la communauté dans laquelle ils souhaitent vivre.

Ça rejoint ce que vous avez dit concernant l'importance de la confiance.

Quand on prend le temps de cultiver ça dans les organisations et les milieux scolaires, ça peut renforcer l'estime de soi chez les jeunes, leur confiance dans les processus et leur implication dans

leur communauté. Oui, on le fait au Canada, mais pas assez. Ça prend des ressources. Ça prend absolument un appui venant à la fois du gouvernement et du secteur privé, comme on l'a mentionné, pour renforcer ce muscle et continuer de l'utiliser davantage. Nous sommes très fiers de notre système, comme Canadiens et Canadiennes, et on le sent ici, dans cette salle. Par contre, c'est fragile, il faut le dire. Si on ne continue pas de le maintenir ou de le renforcer, il pourrait être affaibli.

L'hon. Élisabeth Brière: Merci.

Madame Munday ou madame Delhon, voulez-vous ajouter quelque chose?

[Traduction]

Sabreena Delhon: J'ajouterais que la résilience civique et la participation citoyenne ne se limitent pas au vote lors des élections. Les Canadiens, et en particulier les jeunes, cherchent des occasions de se faire entendre en sachant que l'on sera réceptif à leurs idées. Ils n'obtiendront pas nécessairement tout ce qu'ils veulent, mais ils auront simplement l'impression d'être en phase avec le processus.

En ce qui concerne les fonds de dotation pour la démocratie canadienne, il ne s'agit pas seulement de l'aide gouvernementale, mais aussi de l'énorme potentiel de débloquent le soutien philanthropique pour l'expansion de la société civile. D'après certaines des personnes que vous avez entendues dans le cadre de cette étude, il y a un certain soutien privé. Je sais que dans le cas du Centre Samara, ce soutien peut changer selon les humeurs, si bien que l'on ne peut pas vraiment compter dessus. Le soutien philanthropique, l'aide gouvernementale et les autres partenariats communautaires sont vraiment essentiels pour veiller à ce que le travail non partisan de la société civile puisse être étendu de manière significative.

• (1300)

Amanda Munday: Je tiens à ajouter que lorsque nous parlons de confiance envers des démocraties saines, nous devons également tenir compte de la polarisation. J'ai ici une étude intéressante réalisée en janvier 2026 par Digital Public Square. Il en est ressorti que le Canadien moyen estime que la polarisation de notre pays se situe à 6,5 sur 10, et 55 % croient que la situation s'aggrave. En fait, le rapport a également révélé que les Canadiens sont beaucoup moins divisés sur le plan idéologique qu'ils ne le pensent. C'est intéressant, parce que cela signifie que la perception de polarisation est plus prononcée que la polarisation elle-même.

Lorsque nous examinons les programmes d'engagement démocratique, surtout en dehors du contexte électoral, nous devons nous attaquer à cette perception de polarisation. C'est la même chose que pour la préparation d'un cours ou d'un programme d'apprentissage sur l'intelligence artificielle pour étudier la désinformation. On cherche à savoir si les gens se sentent vulnérables à la désinformation et s'ils seraient capables de repérer un hypertrucage, parce que l'intelligence artificielle évolue si rapidement.

Nous devons vraiment examiner comment nous réagissons à la façon dont les Canadiens perçoivent nos institutions et notamment à la perception suivant laquelle elles seraient plus polarisées qu'elles ne le sont en réalité.

Le président: Merci beaucoup.

Je tiens à remercier nos témoins pour cette excellente discussion. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>